



RECHERCHES, ACTIONS COMMUNAUTAIRES, INITIATIVES POUR UN  
NOUVEL ESPOIR - RACINES

ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le  
N°2025/237/MISP/DC/SGM/DAIC/SACC/SA du 11/08/2025

MARCHE DE TRAVAUX

APPEL D'OFFRES : N° 027 /2026/RAC-BEN/DE/APM/SA

POUR

RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE  
D'EDUCATION ET D'ECONOMIE INCLUSIVE (CEEI) POUR LE COMPTE DE  
L'ONG RACINES A SAVALOU

FINANCEMENT : AFD ET RACINES

AVRIL 2026

**PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES**

## SECTION I. AVIS D'APPEL D'OFFRES

**Objet : Recrutement de prestataire pour la construction du Centre d'Education et d'Economie Inclusive (CEEI) pour le compte de l'ONG RACINES à Savalou.**

1. L'ONG RACINES a obtenu dans le cadre de l'exécution du projet « Education et Economie Inclusive (EEI) dans les collines, des fonds de l'AFD et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de construction du Centre d'Education et d'Economie Inclusive (CEEI) de Savalou.

2. L'ONG RACINES sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux du bâtiment devant abriter le centre à Savalou dont le dossier technique et architectural est joint en un lot unique.

3. Les travaux faisant l'objet de la présente consultation sont financés par l'AFD via l'ONG RACINES. Ils seront exécutés conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au futur contrat entre L'ONG RACINES et l'attributaire.

*Les variantes ne sont pas prises en compte.*

4. Les exigences en matière de qualification sont :

Exigences techniques et expériences :

- Être une entreprise exerçant dans le domaine du BTP prouvé par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou la carte professionnelle de commerçant ou les statuts,
- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), au moins deux (02) marchés de construction de bâtiments ou infrastructures,
- Justifier chaque marché par les copies légalisées des procès-verbaux de réception, accompagnées des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant, en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou par toute autre personne morale de droit privé;
- Disposer du personnel clé à affecter à l'exécution du marché dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués dans le tableau : "critères d'évaluation et de qualification"

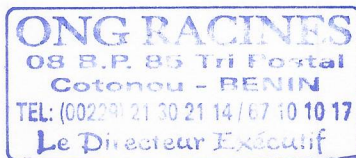
- Disposer du matériel à affecter à l'exécution du marché dont les caractéristiques sont conformes à ceux indiqués dans le tableau : critères d'évaluation et de qualification.


#### Exigences financières

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022), un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen égal à dix (10 000 000) FCFA. Joindre les états financiers (quinze premières pages) des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022), présentés par l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) du Bénin et portant la mention de la Direction Générale des Impôts (DGI). La page de certification du membre de l'OECCA et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.
  - Fournir la preuve de souscription à une assurance de risques professionnels portant l'objet du présent marché et couvrant la responsabilité civile professionnelle, valable sur la période d'exécution du marché.
5. Le délai d'exécution est de **cent-vingt (120) jours ouvrables** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ONG RACINES sise à Rue derrière EPP Fidjrossè. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : [racines@ong-racines.org](mailto:racines@ong-racines.org) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au *secrétariat de l'ONG* à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au jeudi de 8h30 à 13h en matinée et les soirées de 15h à 18h30.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après l'ONG RACINES sise à Rue derrière EPP Fidjrossè. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : [racines@ong-racines.org](mailto:racines@ong-racines.org) ou à l'antenne Zou-Collines de l'ONG RACINES sise à Savalou. Tél : 01 96 08 63 64 Quartier Cité ; Maison CAPO-CHICHI, à compter du 20 avril 2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés.
8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après l'ONG RACINES sise à Rue derrière EPP Fidjrossè. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : [racines@ong-racines.org](mailto:racines@ong-racines.org) au plus tard le **18 mai 2026 à 10heures 00mn.**
9. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse ci-après l'ONG RACINES sise à Rue derrière EPP Fidjrossè. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : [racines@ong-racines.org](mailto:racines@ong-racines.org) le 18 mai 2026 à 11heures 00mn.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de 380 980 FCFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres ;
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *Quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date d'ouverture des plis.

Fait à Cotonou, le 16 avril 2026



  
Arsène C. ADIFFON  
Directeur Exécutif

+

**Sous-section A :  
Instructions aux soumissionnaires**

**A. Généralités**

1. **Objet du Marché**
- 1.1 L'ONG RACINES, ci-après dénommé le "Client", lance un appel d'offre **pour la construction du Centre d'Education et d'Economie Inclusive (CEEI) à Savalou.**
- 1.2 Il sera demandé à l'attributaire du marché d'exécuter les travaux qui en sont l'objet suivant le délai indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres et accepté dans son offre, pour compter de la signature du contrat ou de la remise de site selon les clauses contractuelles.
- 1.3 Tout au long du présent dossier d'appel d'offres :
- a) Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite électronique avec accusé de réception ;
  - b) Si le contexte l'exige, le singulier désigne le pluriel, et vice versa ; et
  - c) Le terme « jour » désigne un jour calendaire, sauf s'il est indiqué qu'il s'agit de « jour ouvrable ». Un jour ouvrable est un jour de travail officiel au Bénin, à l'exclusion des jours fériés en République du Bénin.
2. **Origine des fonds**
- 2.1 Les prestations faisant l'objet du présent appel d'offre sont financées sur fonds de l'Agence française de développement..
3. **Conditions à remplir pour prendre part aux marchés**
- 3.1 L'appel d'offres s'adresse aux entreprises béninoises disposant de toutes les compétences et de l'expérience requises pour exécuter des travaux conformément aux descriptifs techniques.
- Le Soumissionnaire fournira toutes les pièces établissant son admissibilité à concourir que le Client peut exiger.
- 3.2 Les soumissionnaires en situation de conflit d'intérêt et ceux dont il est déterminé qu'ils sont dans une telle situation seront disqualifiés.
4. **Habilitation du signataire de l'offre du Soumissionnaire**
- 4.1 Si le signataire de la soumission est une personne autre que le premier responsable habilité à engager le soumissionnaire, il doit être soumis, comme partie intégrante de l'offre, un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire.

**B. Contenu du dossier d'appel d'offres**

5. Sections du dossier d'appel d'offres
- 5.1 Le dossier d'appel d'offres comprend toutes les sections dont la liste figure ci-après. Il doit être lu en conjonction avec tout additif éventuel, émis conformément à la clause 8 des IS.

**PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'appel d'offres**

- Section I. Avis d'Appel d'Offres (AAO)  
Sous-section A : Instructions aux soumissionnaires (IS)
- Section II. Données particulière de l'Appel d'Offres  
Sous-Section A. Spécifications techniques  
Sous-Section B. Coupes, Plans, Vues  
Sous-Section C. Formulaires de soumission

**DEUXIEME PARTIE : Marché**

- Section III. Cahier des Clauses Administratives
- Section IV. Cahier des Clauses Environnementales et Sociales (CCES)
- Section V. Formulaires du Marché

6. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site et réunion préparatoire
- 6.1 Si le soumissionnaire désire obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'appel d'offre, il peut en faire la demande au Client par écrit ou courriel à l'adresse du Client indiquée dans le présent dossier. Le Client répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins trois (3) jours avant la date limite de dépôt des offres.

7. Modifications apportées au Dossier d'Appel d'Offres
- 7.1 Le client peut à tout moment avant la date limite de remise des offres, modifier les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, y compris le devis descriptif, coupes, plans, vues, en publiant un additif après du soumissionnaire.
- 7.2 Tout additif ainsi publié sera considéré comme faisant partie intégrante du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le dossier d'appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au client par écrit.
- 7.3 Dans cette hypothèse, le client peut reporter la date limite de remise des offres, afin de laisser aux candidats un délai

raisonnable pour la préparation de leurs offres. Ce délai doit être en corrélation avec celui nécessaire pour compenser le temps séparant la date de demande d'éclaircissement du candidat/soumissionnaire de la date de publication de l'addendum.

### C. Préparation des offres

8. Frais de soumission 8.1 Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le client n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.
9. Langue de l'offre 9.1 L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le candidat et le client seront rédigés en langue française.
10. Documents constitutifs de l'offre 10.1 L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra : (a) un dossier administratif, (b) un dossier technique et (c) un dossier financier.
- a) le dossier administratif sera constitué de :
- i) Une copie légalisée de l'extrait d'inscription au registre de commerce ;
  - ii) Une copie légalisée de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
  - iii) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite ;
  - iv) La photocopie d'une pièce d'identité du premier responsable de l'entreprise ;
  - v) Le reçu d'achat du dossier d'appel d'offres.

**NB** : l'absence, la non-conformité ou la non-validité des pièces i et ii entraînera le rejet de l'offre. S'il est établi qu'un soumissionnaire n'a pas acquis le dossier d'appel d'offres, son offre sera rejetée (en absence du reçu d'achat du DAO, la liste détenues par l'ONG RACINES fera foi pour la vérification). Il sera demandé à l'attributaire de fournir une copie originale de l'attestation fiscale (justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc) et de l'attestation CNSS (justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la CNSS) au moins au dernier terme échu à la date de dépôt des offres. Ces pièces doivent être fournies dans un délai de 5 jours ouvrables au plus tard à compter de la date de réception de la notification d'attribution provisoire sous peine d'annulation de l'attribution du marché.

b) **le dossier technique sera constitué de :**

- i) Les devis descriptifs et spécifications techniques (comportant des commentaires ou observations éventuels), paraphés à toutes les pages et signés avec la mention « Lu et approuvé » ;
- ii) Le calendrier d'exécution des travaux ;
- iii) La liste des prestations analogues fournies par le soumissionnaire ;
- iv) Au moins deux (2) attestations de bonne exécution ou procès-verbal de réception définitive ou provisoire délivrés par des structures crédibles bénéficiaires de prestations **portant sur la construction d'ouvrages de bâtiment** ;
- v) Preuves d'autofinancement ou d'accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit pouvant lui permettre d'exécuter l'ensemble des prestations sans recevoir d'avance de démarrage de la part du client ;
- vi) La liste des équipements, matériels roulants et moyens logistiques de l'entreprise soumissionnaire (modèle de **l'annexe 4**) ;
- vii) La liste du personnel à déployer pour l'installation et le suivi technique des travaux pendant la période de leur exécution (modèle de **l'annexe 2**), avec l'indication de leurs qualifications et expériences respectives ;
- viii) Curricula Vitae du Conducteur des travaux et du Chef chantier selon le modèle de **l'annexe 3** : Les curricula vitae seront paraphés à chaque page et signés à la dernière page par chacun des intéressés pour attester de leur disponibilité ;
- ix) Les diplômes, certifications, preuves d'expériences (attestation de travail/de service fait/de bonne fin d'exécution) et tous autres documents établissant la qualification et les compétences du personnel clé (Conducteur des travaux et du Chef chantier) à déployer, en rapport avec l'objet précis de la mission ;
- x) Le modèle de contrat de **l'annexe 8** paraphé à toutes les pages.
- xi) Une attestation sur l'honneur de la visite de site ou une attestation de visite de site signée par le Chef Service Technique, le Secrétaire Général ou le Maire de la Commune dans laquelle seront construits les ouvrages du lot choisi par le soumissionnaire : les soumissionnaires devront visiter et inspecter, à leur

charge, le site de la prestation pour s'enquérir sur place, des renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de leurs offres.

**c) Le dossier financier sera composé de :**

- i. De la lettre de soumission signée, datée et cachetée (modèle en **annexe**) ;
- ii. Du bordereau des prix unitaires daté, signé et cacheté (modèles en **annexe**) ;
- iii. Du devis estimatif et quantitatif daté, signé et cacheté (modèles en **annexes**) ;
- iv. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du Soumissionnaire.

NB : Ces trois (03) dossiers seront reliés en **un seul volume** avec des intercalaires en papier couleur pour distinguer nettement les rubriques entre elles.

Les documents administratifs (attestation de non faillite, attestation d'impôts, attestation CNSS, etc.), non fournis ou incomplets, sont exigibles par l'autorité contractante en vue de l'attribution définitive du marché.

10.2 En sus des documents requis à la clause 10.1 des IS, l'offre présentée par un groupement d'entreprise devra inclure soit une copie de l'accord de groupement liant tous les membres du groupement, soit une lettre d'intention de constituer le groupement en cas d'attribution du marché, signée par tous les membres et accompagnée du projet d'accord de groupement

**11. Prix de l'offre**

11.1 Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'appel d'offre, le contrat signé couvrira l'ensemble des travaux sur la base des Devis estimatifs chiffrés présentés par le soumissionnaire.

**12. Monnaie de l'offre**

12.1 le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie locale qui est le **franc CFA**.

**13. Période de validité des offres**

13.1 Les offres demeureront valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

13.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, le client peut demander aux candidats de

proroger la durée de validité de leur offre pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses seront formulées par écrit. Le soumissionnaire qui consent à proroger la durée de validité de son offre ne peut modifier son offre.

**14. Forme et signature de l'offre**

14.1 Le soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à la clause 11 des IC, De plus, le soumissionnaire soumettra deux (02) copies, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies l'original, l'original fera foi.

La copie électronique sur clé USB de chaque soumission doit être la copie scannée sous format PDF de l'original de l'offre. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

**D. Remise des offres et ouverture des plis**

**15. Cachetage et Marquage des offres**

15.1 Les offres peuvent toujours être soumises par courrier ou déposées en personne. Le soumissionnaire placera l'original de son offre technique et financière et toutes les copies, dans des enveloppes séparées et fermées, portant la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure fermée, portant exclusivement la mention *indiquée au point 15.5*.

15.2 En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

15.3 L'original et toutes les copies de l'offre devront être saisis ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du soumissionnaire, conformément à la Clause 4.1 des IS, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

15.4 Si les enveloppes ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé, l'Autorité contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

15.5 En plus de l'identification exigée à la Clause 15.7, l'enveloppe intérieure doit porter le nom et l'adresse du soumissionnaire pour que l'offre puisse lui être renvoyée cachetée au cas où elle

serait déclarée "hors délai

15.6 Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du soumissionnaire, le Client estimera que l'offre n'a pas été remise anonymement, et elle sera par conséquent rejetée.

15.7 L'offre ne doit comporter aucune aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

L'enveloppe extérieure portera la mention « **Construction du Centre d'Education et d'Economie Inclusive (CEEI) pour le compte de l'ONG RACINES à Savalou. A n'ouvrir qu'en séance** » et sera adressée au Client, à l'adresse suivante:

**ONG RACINES**

Siège (Fidjrossè-Centre)

08 BP 85 Cotonou,

Lot 1680

Tél : 21-30-21-14/01 67 10 10 17

E-mail : [racines@ong-racines.org](mailto:racines@ong-racines.org)

Ou

**ONG RACINES**

Bureau Régional Savalou

Tél : 96 08 63 64

Quartier Cité ; Maison CAPO-CHICHI

**16. Date et heure limites de remise des offres**

16.1 Le Client doit recevoir les offres à l'adresse spécifiée ci-dessus, **au plus tard le Lundi le 18 mai 2026 à 10 heures 00 mn.**

16.2 Le Client peut, dans des circonstances exceptionnelles et à sa discrétion, proroger la date limite fixée pour le dépôt des offres en diffusant un rectificatif, auquel cas tous les droits et obligations du Client et du soumissionnaire précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

**17. Offres hors délai**

17.1 Toute offre reçue par Client après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres sera retournée cachetée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

**18. Retrait, substitution et modification des offres**

18.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, sous réserve que le Client reçoive notification écrite de la modification ou du retrait **avant** les dates et heure limites de dépôt des offres :

18.2 La notification de modification de l'offre par le soumissionnaire sera rédigée, cachetée, marquée et remise, les enveloppes extérieure et intérieure portant en plus la mention "MODIFICATION". Le retrait peut être également notifié par courriel, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

18.3 Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée par le soumissionnaire après les date et heure limites de remise des offres.

#### 19. Ouverture des plis

19.1 Le Client ouvrira les plis, y compris les modifications effectuées, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis. Les représentants de soumissionnaires présents signeront un registre attestant leur présence.

19.2 L'ouverture des plis aura lieu le **lundi 18 mai à 11h 00mn** dans la salle de réunion du siège de L'ONG RACINES sis à Cotonou à l'adresse ci-dessus d'ouverture.

19.3 Lors de l'ouverture des plis, le Client annoncera le nom de chaque soumissionnaire, les pièces fournies, le montant de son offre, y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information que le Client peut juger appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai et les offres dont les soumissionnaires n'ont pas respecté l'anonymat.

19.4 Le Client établira le procès-verbal de l'ouverture des plis, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents conformément aux dispositions de la Clause 20.3 ci-dessous.

19.5 Les offres qui n'ont pas été ouvertes lors de la séance d'ouverture des plis ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation. Il s'agit des offres jugées irrecevables pour cause de non-respect de l'anonymat et les offres reçues hors délai.

#### E. Évaluation et comparaison des offres

#### 20. Confidentialité

20.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre

personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché. Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer le Client dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

**21. Éclaircissements  
concernant les  
Offres**

21.1 Pour faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le Client peut, s'il le désire, demander au soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre ou par courrier électronique, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par le Client lors de l'évaluation de son offre.

21.2 Sous réserve des dispositions de la Clause 21.1 ci-dessus, le soumissionnaire ne contactera pas le Client pour des questions ayant trait à son offre, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché. Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention du Client des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

21.3 Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les décisions du Client relatives à l'évaluation de son offre ou l'attribution du marché pourra entraîner le rejet de son offre.

**22. Examen  
préliminaire des  
offres**

22.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, le Client vérifiera que chaque offre : (i) répond aux critères de recevabilité ; (ii) a été dûment signée ; (iii) est conforme pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier de consultation ; et (iv) présente toute précision et/ou justification que le Client peut exiger pour déterminer sa conformité. De plus, le soumissionnaire, s'il en est requis, devra fournir tout élément de justification.

22.2 Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier de consultation est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve substantielle.

22.3 Aucune offre ne doit être écartée à la phase d'examen préliminaire du fait de la non production ou de la non-conformité des pièces administratives.

**23. Conformité  
technique**

23.1 L'Autorité contractante établira la conformité technique de l'offre sur la base de son seul contenu conformément à la

des offres

clause 27 des IS.

Critères et sous-critères d'évaluation	Importance du critère	Pièce servant de base à l'analyse
<i>Conformité aux spécifications techniques des travaux à exécuter</i>	<b>Eliminatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les devis descriptifs et spécifications techniques (comportant des commentaires ou observations éventuels), paraphés à toutes les pages et signés avec la mention « Lu et approuvé »</li> </ul>
<i>Méthode et planning d'exécution des travaux</i>	Important	La proposition de la méthode de travail et le calendrier d'exécution des travaux
<i>Expériences du soumissionnaire, en termes de travaux analogues : portant sur la construction d'ouvrages de bâtiment</i>	<b>Eliminatoire</b>	Au moins deux (2) attestations de bonne exécution ou procès-verbal de réception définitive ou provisoire délivrés par des structures crédibles bénéficiaires de prestations portant sur la construction d'ouvrages de bâtiment
<i>Capacité de financement sans recevoir d'avance de démarrage</i>  Preuves d'autofinancement ou d'accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit	<b>Eliminatoire</b>	Attestation de capacité financière Montant égal à 50% de l'offre financière, au moins.

Sous-section A. Spécifications techniques

pouvant permettre au soumissionnaire d'exécuter l'ensemble des prestations sans recevoir d'avance de démarrage de la part du client		
<i>Moyens matériels dont dispose le soumissionnaire ou qu'il envisage de consacrer à la réalisation des prestations</i>	Important	La liste des équipements, matériels roulants et moyens logistiques de l'entreprise soumissionnaire (modèle de l'annexe 5 dûment rempli, signé et cacheté)
<i>Qualifications et expériences du personnel clé :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conducteur des travaux (au moins BAC+2 en Génie Civil ou équivalent avec au moins 3 années d'expériences)</li> <li>• Chef chantier (au moins DTI en Génie Civil ou équivalent avec au moins 2 années d'expériences)</li> </ul>	Éliminatoire	CV Diplôme Attestations de travail/de bonne fin d'exécution/de service fait
<b>Conclusion de l'évaluation technique</b>	<b>CONFORME</b>	<b>OU NON CONFORME</b>

24. Évaluation financière des offres

24.1 L'Autorité contractante évaluera chacune des offres dont elle aura établi, à ce stade de l'évaluation, qu'elle était conforme.

24.2 Pour évaluer une offre, l'Autorité contractante n'utilisera que les critères et méthodes définis dans la présente clause et dans la sous-section C. Le recours à tous autres critères et méthodes ne sera pas permis. Par le moyen de ces critères et méthodes, l'autorité contractante déterminera l'offre conforme économiquement la plus avantageuse

24.3 Pour évaluer une offre, l'Autorité contractante prendra en

compte les éléments ci-après :

- a) le prix de l'offre, en excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive ;
- b) les ajustements apportés au prix pour rectifier les erreurs arithmétiques en application de la clause 30.3 ;
- c) les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de la clause 14.1 ;
- d) les ajustements calculés de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, résultant de toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable conformément à la clause 30.6 des IS ;
- e) les ajustements imputables à l'application d'une marge de préférence, le cas échéant, conformément à la clause 33 des IS ;
- f) les ajustements imputables à l'application de la correction des offres conformément à la clause 32.6 des IS

24.4 Pour évaluer le montant de l'offre, l'Autorité contractante peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué en application de la clause 14 des IS, dont les caractéristiques, la performance des Fournitures et Services connexes et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres. Les facteurs à utiliser et la méthode d'application seront comme indiqué à la clause 33.3 (d) des IS.

24.5 Offre anormalement basse :

Une offre anormalement basse est une offre qui, en tenant compte de sa portée, du mode de fabrication des produits, de la solution technique et du calendrier de réalisation, apparaît si basse qu'elle soulève des préoccupations chez l'autorité contractante quant à la capacité du soumissionnaire à réaliser le marché pour le prix proposé.

Une offre est présumée anormalement basse si elle est inférieure à M.

M étant obtenu en appliquant la méthode suivante :



$$M = 0,80 \times (0,6 \times F_m + 0,4 \times F_c)$$

avec  $F_m$  = moyenne arithmétique des offres financières hors TVA :

$$F_m = (P_1 + P_2 + P_3 + \dots + P_n) / N \text{ et}$$

$F_c$  = l'estimation prévisionnelle hors TVA pour le lot considéré

$P_1, P_2 \dots P_n$  = prix hors TVA corrigé d'erreurs et de rabais de l'offre 1, 2...n

$N$  = nombre d'offres corrigées d'erreurs et de rabais

Si le montant de l'offre est inférieur à  $M$ , l'autorité contractante devra demander au soumissionnaire des éclaircissements par écrit sur les éléments ci-après :

- les aspects économiques du processus de construction, de fabrication des fournitures ou de la prestation de services ;
- les solutions techniques retenues et/ou les conditions exceptionnellement favorables dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux ou pour la fourniture des produits ou pour la prestation de services ;
- l'originalité des travaux, fournitures ou services proposés par le soumissionnaire ;
- le respect des conditions relatives à la protection de l'environnement et aux conditions sociales et de travail en vigueur au lieu de prestation des services ;
- l'obtention éventuelle d'une aide d'État par le soumissionnaire.

y compris une analyse détaillée du prix en relation avec l'objet du Marché, sa portée, le calendrier de réalisation, l'allocation des risques et responsabilités, et toute autre exigence contenue dans le dossier d'appel d'offres ;

Après avoir vérifié les informations et le détail du prix fournis par le Soumissionnaire, dans le cas où l'autorité contractante établit que le soumissionnaire n'a pas démontré sa capacité à réaliser le Marché pour le prix proposé, il écartera l'offre.

A l'issue de l'évaluation financière, les soumissionnaires restés en lice seront classés par ordre croissant du montant corrigé des offres.

Toute offre anormalement basse sera rejetée.

25. **Comparaison des offres**
- 25.1 Le client comparera toutes les offres pour déterminer l'offre conforme évaluée économiquement la plus avantageuse, en application de la clause 32.3 des IS, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de la date limite de dépôt des plis. Après avoir comparé les coûts évalués des offres, l'autorité contractante déterminera l'Offre conforme économiquement la plus avantageuse. Il s'agira de l'offre présentée par le soumissionnaire satisfaisant aux critères et conditions techniques, environnementales et sociales du dossier d'appel d'offres, dont le coût évalué est le plus bas et répondant aux critères de qualification.
26. **Qualification du candidat**
- 26.1 L'autorité contractante s'assurera que le Soumissionnaire ayant soumis l'offre conforme techniquement et évaluée économiquement la plus avantageuse possède les qualifications requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante.
- L'Autorité contractante se réserve le droit d'accorder un délai supplémentaire au soumissionnaire de l'offre conforme évaluée économiquement la plus avantageuse afin qu'il puisse produire les pièces administratives, si requis.
- 26.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du soumissionnaire et soumises par lui en application de la clause 18.1 des IC, sur les éclaircissements apportés en application de la clause 28 des IC, le cas échéant, et l'offre technique du soumissionnaire.
- 26.3 L'attribution du marché au soumissionnaire est subordonnée à la vérification que celui-ci satisfait aux critères de qualification. Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée et le client procédera à l'examen de la seconde offre évaluée économiquement la plus avantageuse afin d'établir de la même manière si le soumissionnaire est qualifié pour exécuter le marché.
27. **Droit du client d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres**
- 27.1 Le client se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.
- 27.2 Le client informera, par écrit, les soumissionnaires qui en font la demande écrite, des motifs qui l'ont conduit à ne pas attribuer ou notifier le marché ou à recommencer la



procédure, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande.

#### F. Attribution du Marché

#### 28. Critères d'attribution

- 28.1 Le client attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères exprimés en termes monétaires et jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante. En cas de désistement de l'attributaire retenu avant la signature du contrat, le client attribuera le marché au suivant dont l'offre est jugée conforme et qui possède les qualifications requises.
- 28.2 Ne peuvent être déclarées attributaires d'un marché public, les personnes physiques ou morales :
- qui sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ;
  - qui sont frappées de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les textes en vigueur, notamment, le code pénal, le code général des impôts et le code de la sécurité sociale ;
  - qui ont des relations de travail ou d'affaires avec les consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel d'offres ou de consultation ;
  - qui auront été reconnues coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ou qui auront été exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale, ou sociale ou par une décision de l'Autorité de régulation des marchés publics.

Les incapacités et exclusions frappent également les membres des groupements et les sous-traitants.

Les pièces qui attestent la situation des attributaires au regard des restrictions prévues à l'article 62 du code des marchés publics ne sont exigibles que pour les formalités d'approbation du marché.

A l'occasion de l'examen de la situation administrative des attributaires et strictement au regard des dispositions de l'article 62 susmentionné, la personne responsable des marchés publics à son initiative ou à la demande de l'organe de contrôle compétent peut solliciter la production des preuves en lien avec les exigences ci-dessus.

La non-production des pièces requises dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la date de notification de l'attribution peut entraîner l'annulation de l'attribution après avis conforme de l'organe de contrôle compétent.

**29. Droit du client de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché**

29.1 Au moment de l'attribution du marché, le client se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer l'étendue des travaux, initialement spécifiée et le montant prévisionnel du marché. Ce changement ne doit en aucun cas induire la modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'appel d'offres.

En cas d'augmentation ou de diminution de l'étendue des travaux, la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres établit un autre procès-verbal qu'elle soumet à l'organe de contrôle compétent.

**30. Signature et approbation du Marché**

30.1 Le client enverra au soumissionnaire retenu, à l'expiration du délai d'attente de dix (10) jours calendaires, le projet de marché élaboré.

30.2 Aucune négociation n'a lieu entre l'Autorité contractante et l'attributaire sur l'offre soumise.

30.3 L'attributaire dispose de trois (03) jours ouvrables après la réception du projet de marché et de la déclaration d'intégrité pour les signer.

30.4 Avant son introduction pour approbation, le projet de marché est soumis à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique, quel que soit le financement.

30.5 Le visa de l'organe de contrôle compétent est matérialisé par son paraphe sur toutes les pages du contrat et sa signature suivie de son cachet ou hologramme sur la page de garde du contrat.

**31. Notification de l'attribution du Marché**

31.1 Dans les trois (3) jours calendaires après son approbation par l'organe compétent, le marché est notifié par le client au titulaire du marché avant expiration du délai de validité des offres.

31.2 La date de notification est celle du récépissé ou de l'avis de réception.

32. Garantie de bonne exécution
- 32.1 Dans les trente (30) jours calendaires suivant la notification du marché par le client et en tout état de cause, avant expiration de la garantie de soumission et tout paiement par le client, le titulaire fournira la garantie de bonne exécution, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution figurant à la section VII.
- 32.2 Le défaut de production par l'attributaire du marché, de la garantie de bonne exécution susmentionnée constitue un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas le client pourra attribuer le Marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et évaluée la deuxième économiquement la plus avantageuse et qui possède les qualifications exigées pour exécuter le Marché.
- 32.3 La garantie de bonne exécution devra :
- a) au choix du titulaire, être sous l'une des formes ci-après : (i) une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire, ou (ii) une garantie émise par un organisme financier agréée par le Ministère en charge des Finances, ou une garantie émise par une compagnie d'assurance ou (iii) un cautionnement ;
  - b) provenir d'une institution au choix du candidat. Si l'institution d'émission de la garantie est étrangère à l'espace UEMOA, elle devra faire avaliser la caution qu'elle donne par une institution financière correspondante située au Bénin auprès de laquelle un appel en garantie devra être fait. Cette institution correspondante au Bénin est la caution solidaire de la banque d'émission de la garantie ;
  - c) être conforme à l'un des formulaires de garantie de bonne exécution figurant à la Section VII ;
  - d) être payable immédiatement, sur demande écrite formulée par le client dans le cas où les conditions énumérées à la clause 20.5 des IS sont invoquées ;
  - e) être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise.
- 32.4 En cas de cotraitance, les garanties exigées ne concernent pas la proportion du financement cotraitée à une micro, petite et moyenne entreprise béninoise.
- 32.5 La garantie de bonne exécution est libérée immédiatement à la hauteur de quatre-vingt-dix pour cent (90%) après la réception

provisoire des travaux.

Le solde, soit les dix pour cent (10%) de la garantie, est libéré dès le prononcé de la décision de réception définitive.

**33. Entrée en vigueur du Marché**

33.1 Le marché entre en vigueur dès sa notification au titulaire ou à une date ultérieure si le marché le prévoit. L'entrée en vigueur du marché marque le début des obligations juridiques d'exécution et, sauf dispositions contraires du marché, le début des délais de réalisation.

**34. Recours**

35.1 Les candidats et soumissionnaires peuvent introduire un recours à l'ONG dans le cadre des procédures de passation des marchés à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en exposant les motifs de leurs recours, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen de communication électronique.

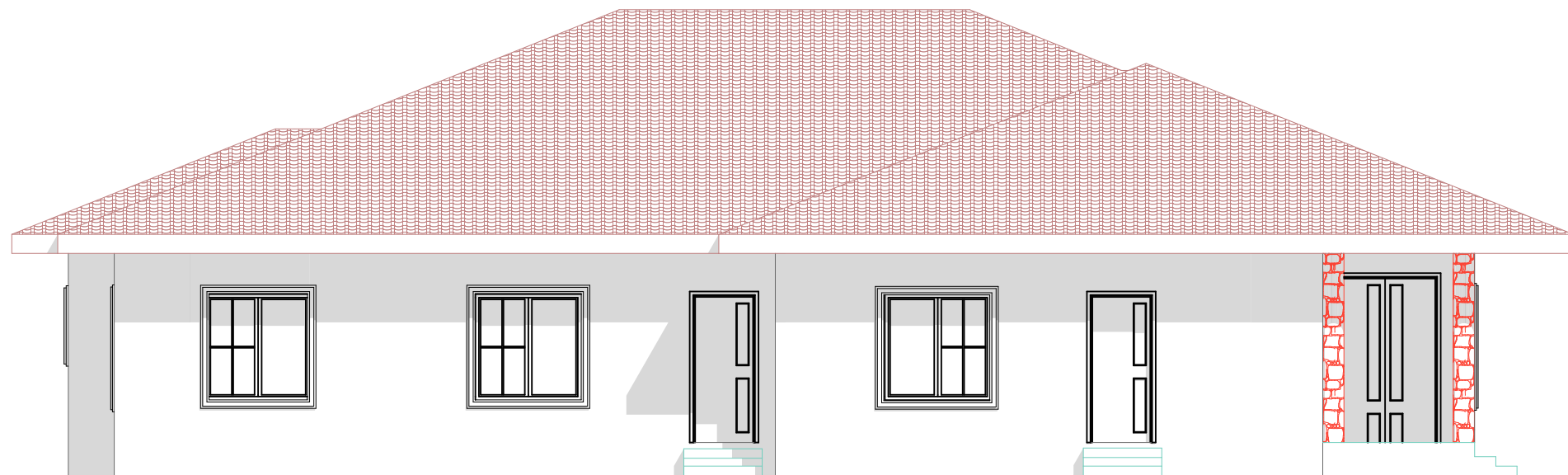
La décision de l'ONG doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

**35. Délai d'exécution des travaux**

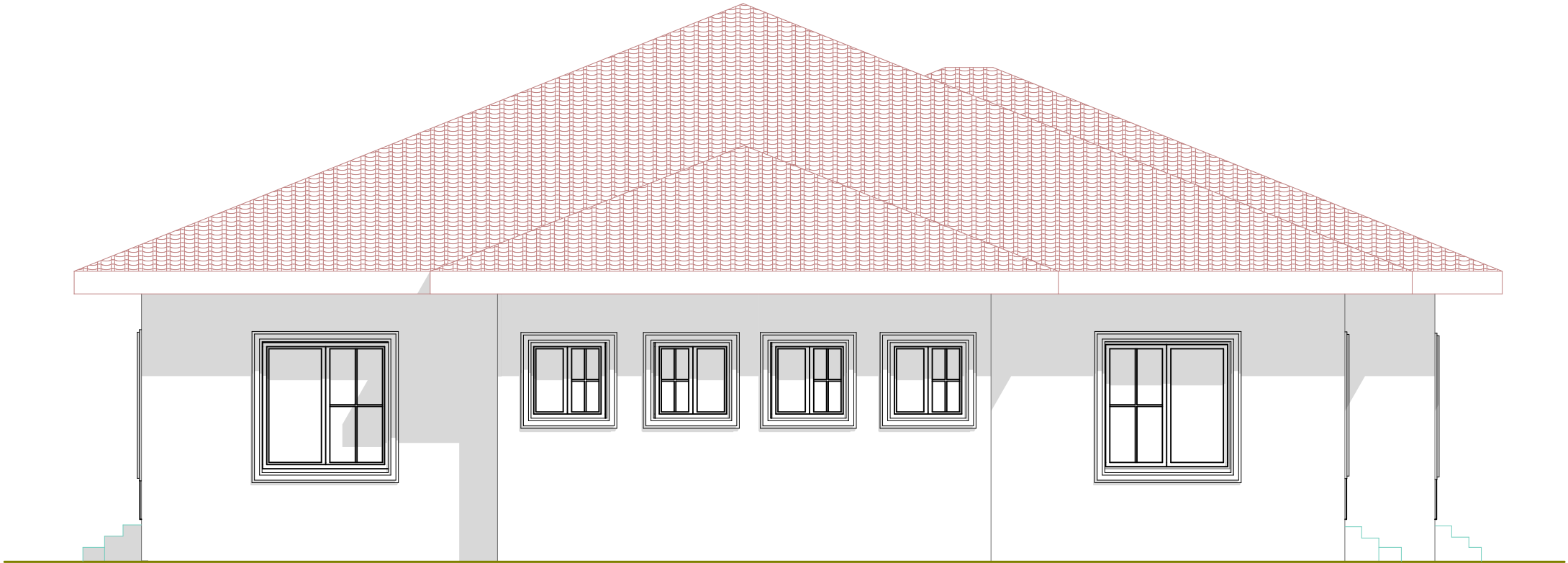
Le délai d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois, soit 120 jours calendaires** à compter de la date de signature du contrat par les parties ou de remise de site après la signature du contrat selon les clauses contractuelles.

**Sous-Section B : Coupes, Plans, Vues**

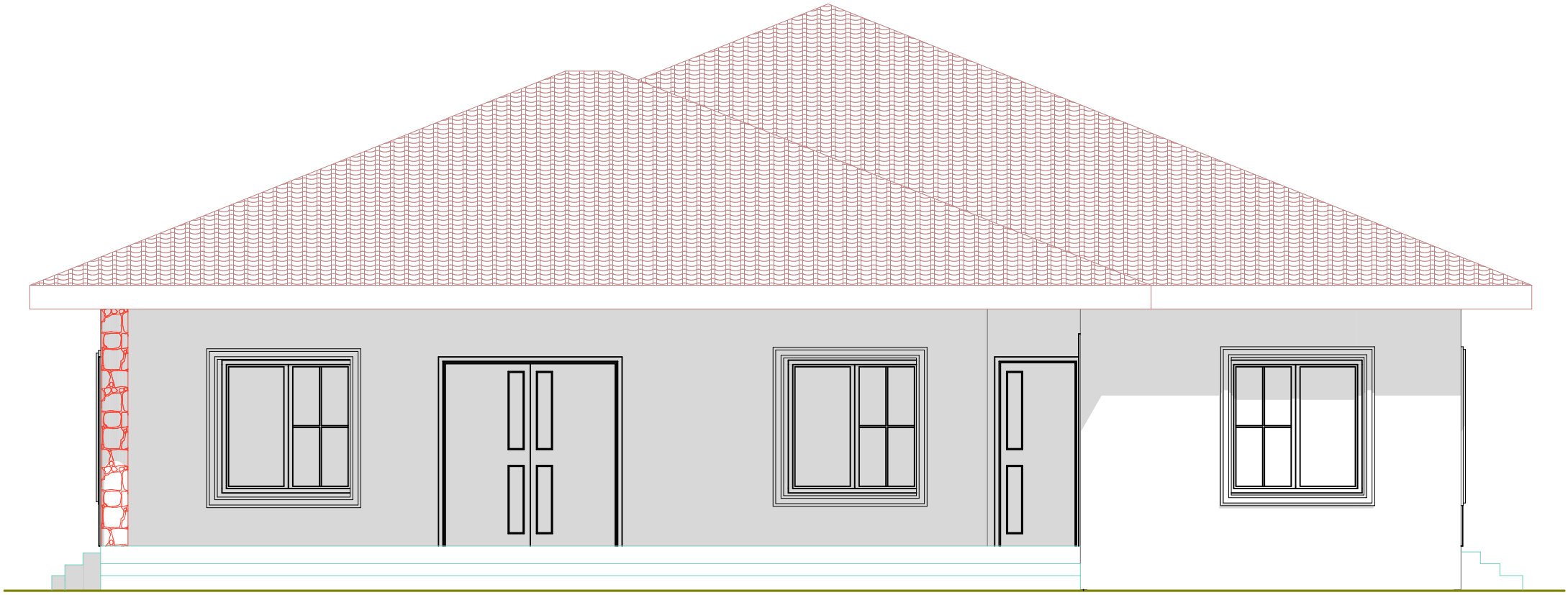
**SECTION II : DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES**



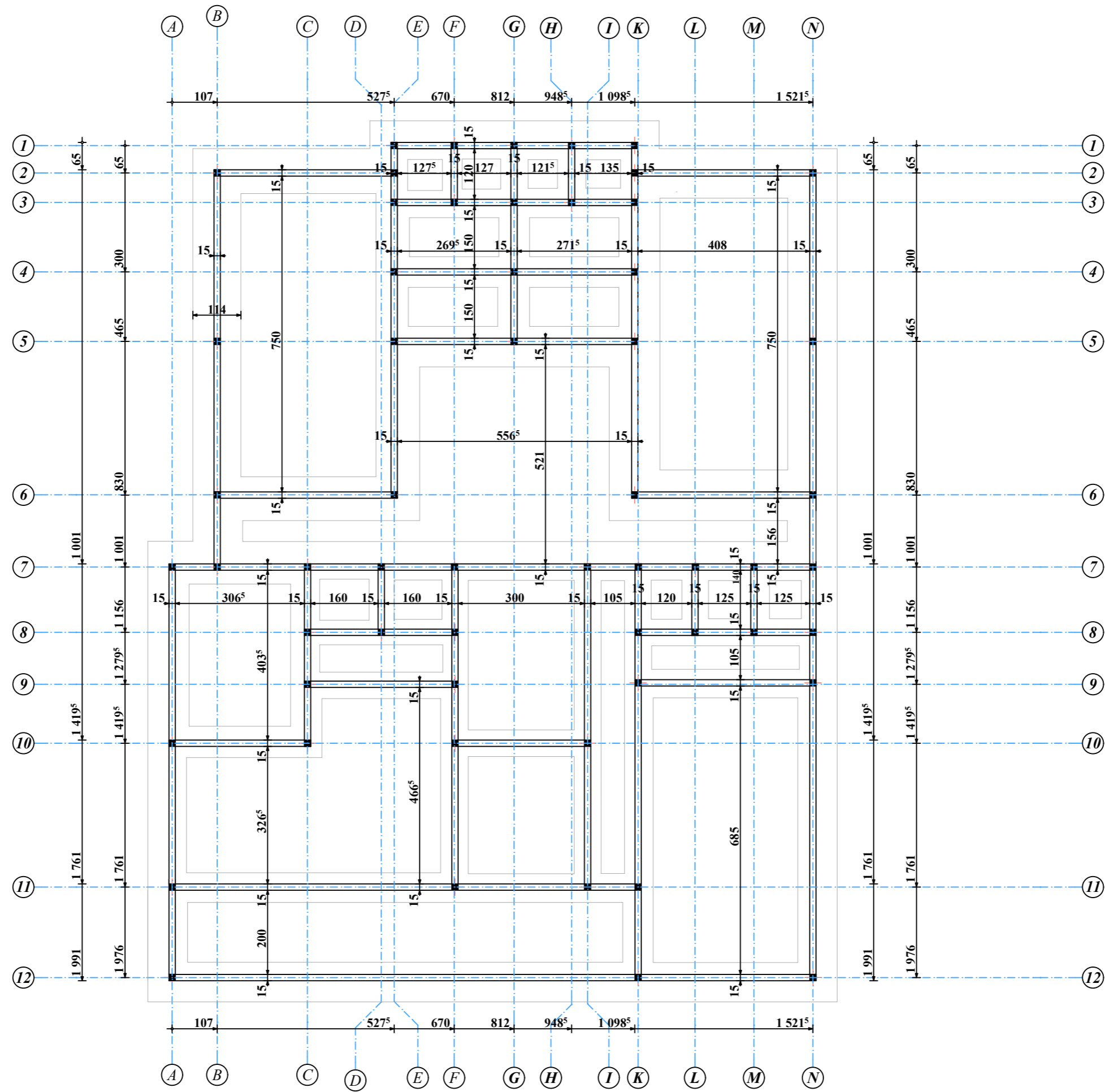
**FACADE LATÉRALE DE GAUCHE**



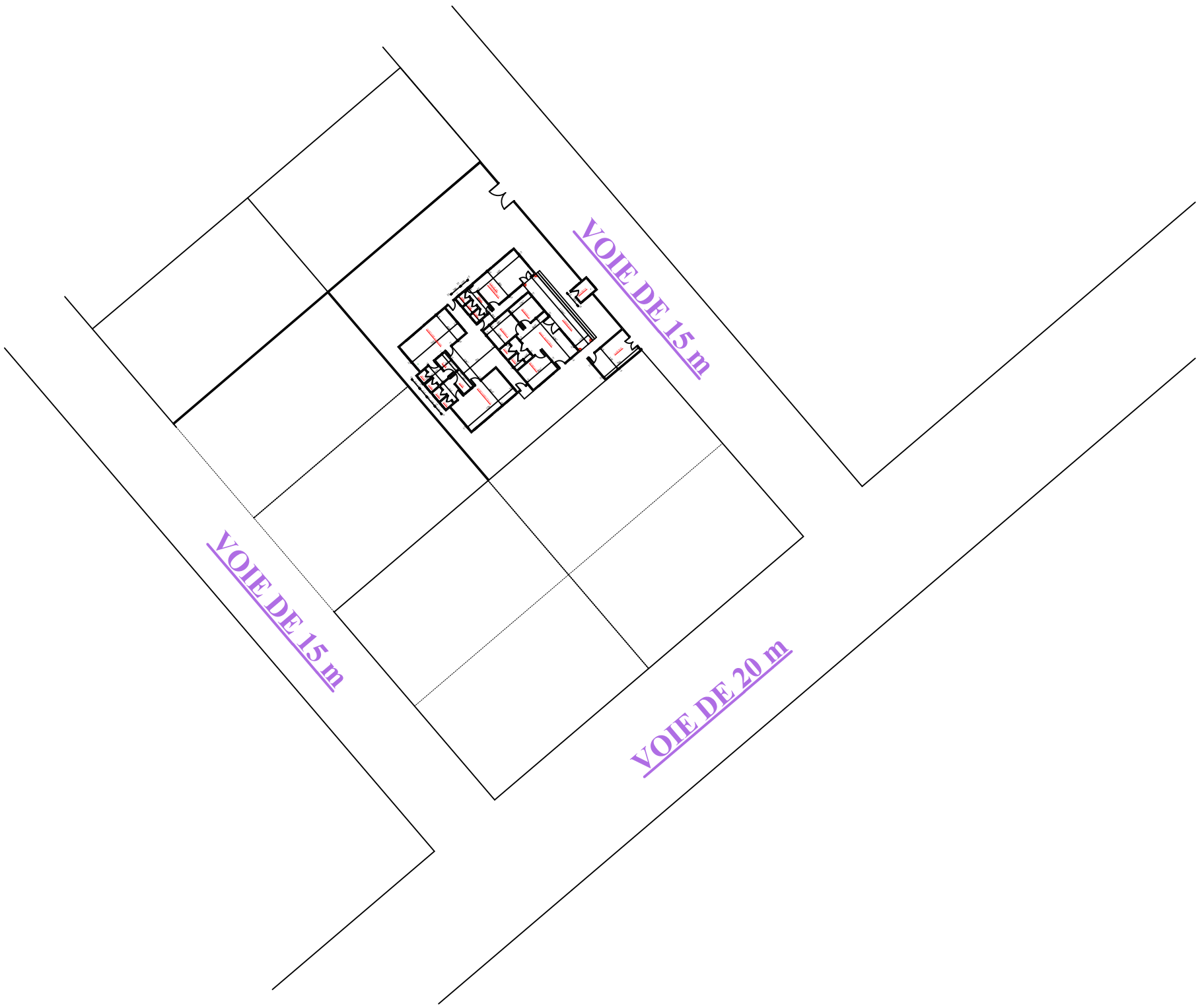
**FACADE POSTERIEURE**



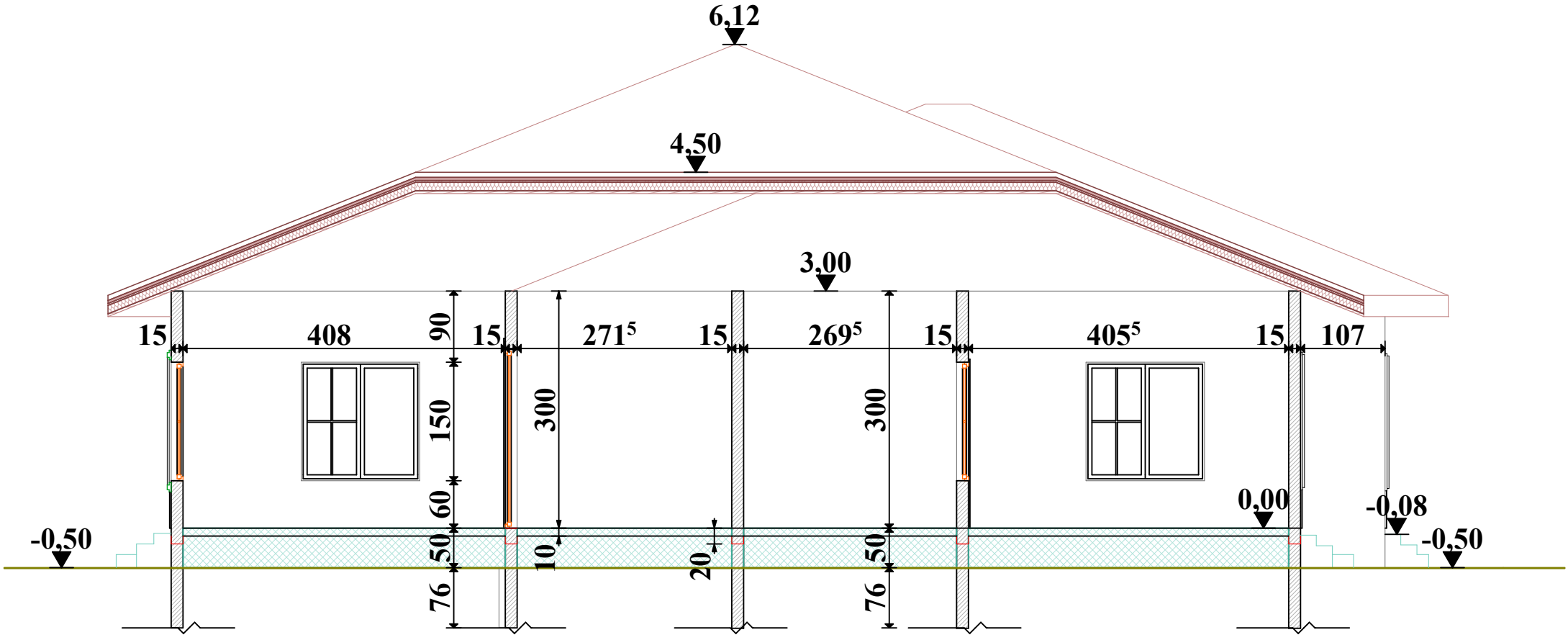
**FACADE PRINCIPALE**



**PLAN DE FONDATION**







**COUPE A-A**

## Sous-section A : Spécification techniques

### ANNEXE 1 : DEVIS DESCRIPTIF

#### CHAPITRE 1 : DESCRIPTIF DU PROTOTYPE

##### PREAMBULE

Le présent devis descriptif traite des travaux tous corps d'état à exécuter pour la construction d'un centre de formation des jeunes pour le compte de l'ONG RACINES à Savalou

Les travaux comprennent la réalisation du gros œuvre et de la finition avec une couverture en feuilles de tôle bac alu d'épaisseur-0.17mm au moins, Ils comprennent les éléments ci-après :

DESIGNATIONS	SURFACE PROJET (m <sup>2</sup> )
Terrasse	23,77
Hall d'entrée	30,59
Bureaux	31,65
Salle de conférence	27,40
Toilettes	15,12
Salle de bain	7,23
Dortoirs	61,20
Séjour dortoirs	28,96
Dégagement	8,13
<b>SURFACE TOTALE AVEC TERRASSE</b>	<b>234,05</b>

Les normes de base du présent projet sont celles en vigueur au Bénin. Elles suivent et reprennent les normes françaises suivantes :

- les prescriptions techniques du C.S.T.B ;
- les documents techniques unifiés (D.T.U).

Ces normes devront être fidèlement suivies dans l'exécution des travaux, particulièrement en l'absence de directives spécifiques dans le présent dossier.

#### 2.1- GENERALITES

Le site de construction de l'infrastructure sera rendu propre. Pour permettre l'implantation de l'infrastructure, les souches d'arbres et d'arbustes seront arrachées

ainsi que toutes les racines. On procédera également à l'enlèvement de tous les gravats, détritiques ou affleurement.

## **2.2- TERRASSEMENTS**

L'Entrepreneur exécutera les terrassements généraux et les fouilles en priorité par des moyens mécaniques de son choix, permettant une bonne exécution dans les délais. Ces travaux comprennent :

- le nivellement général du site
- le décapage superficiel du sol avant l'exécution des remblais ;
- le remblai en terre d'apport ;

### **2.2.1- Implantation**

L'implantation des ouvrages sera, avant tout, conforme aux indications des plans du dossier. L'Entrepreneur devra cependant vérifier les alignements et signaler toute anomalie au Maître d'Ouvrage. Le maître d'œuvre / contrôleur assiste l'entrepreneur et vérifie la précision dans les côtes utilisées pour cette opération qui ne doit souffrir d'aucune insuffisance.

A l'issue de l'implantation des ouvrages, il sera dressé par les acteurs un procès-verbal relatant tous les détails de l'opération et les modifications éventuelles apportées à l'infrastructure du projet initial.

### **2.2.2- Fouilles**

Les fouilles seront en rigole. Elles descendront jusqu'au bon sol par rapport au terrain naturel ; et auront une même largeur sous tous les murs.

### **2.2.3- Remblais**

Les déblais provenant des fouilles destinés au remblai et les remblais en terre d'apport seront exempts de détritiques d'origine végétale ou organique. La mise en place se fera par couches successives de 0,20 m soigneusement compactées avec arrosage optimal pour chaque couche.

## **2.3- BETONS**

En dehors du béton de fondation, les chaînages et poteaux devront être coffrés en bois blanc (Samba de préférence) de 40 mm d'épaisseur ou tout autre type de coffrage autorisé.

### **2.3.1- Béton de propreté**

Le béton de propreté sous semelles dosé à 150 kg/m<sup>3</sup>, sera coulé dans le fond des fouilles bien réglé. Il aura une épaisseur de 0,05 m et débordera de 0,05 m.

### 2.3.2- Béton armé en fondation

Après le ferrailage et le réglage des attentes - poteaux, le béton de fondation sera coulé sur le béton de propreté. Il sera dosé à 300 kg/m<sup>3</sup> et sera rigoureusement vibré.

### 2.3.3- Béton armé dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>

Seront en béton armé dosé à 300 kg/m<sup>3</sup> tous les éléments travaillant en flexion, compression ou en traction. Ce sont les chaînages (chaînages bas, chaînages hauts), les poteaux.

### 2.3.4- Forme de dallage

Sur le remblai bien compacté, il sera exécuté une forme de dallage en béton dosé à 250 kg/m<sup>3</sup> avec incorporation d'une maille de répartition d'armatures haute adhérence de diamètre 6 mm ; ces aciers formant un quadrillage de dimensions précisées sur les plans.

Cette forme de dallage de dosage 250 kg/m<sup>3</sup> aura une épaisseur totale de 8 cm, soit 6 cm pour la forme dallage proprement dite et 2 cm de chape lissée.

### 2.3.5 Composition des bétons

La quantité d'agréats entrant dans la composition du béton sera en moyenne de 0,400 m<sup>3</sup> de sable et 0,800 m<sup>3</sup> de gravier. La fabrication du béton devra être conforme aux règles BAEL 91.

#### 2.3.5.1- *Ciment : nature – stockage et mode de livraison*

Le ciment employé est le CPJ 35 répondant à la norme NFD 15302 et des normes nouvelles qui la modifient ou la complètent. L'emploi du ciment reconditionné et de chaux comme liant pur ou mélangé au ciment est strictement interdit.

Le ciment sera livré en bon état en sacs plombés, non reconditionnés et portant les marques d'origine. Il sera stocké dans les locaux couverts et à l'abri de l'humidité. Le délai maximum de stockage est de trois (03) mois à compter de la date d'ensachage.

#### 2.3.5.2- *Eau de gâchage*

L'eau de gâchage ne doit contenir ni matière organique ni sel dépassant la limite admise par la norme. Son poids sera sensiblement égal à 25% du poids de ciment dans le cas compatible avec une bonne mise en œuvre. En particulier, la proportion d'eau devra être adaptée à l'état hygrométrique des granulats. L'eau de mer est formellement interdite.

#### 2.3.5.3- *Les aciers*

Les aciers pour armatures seront de type laminé répondant aux conditions des normes :

NFA 35016 pour l'acier doux

NFA 35015 pour l'acier à haute adhérence.

## Sous-section A. Spécifications techniques

---

Les aciers à haute adhérence seront employés comme armatures principales dans les éléments en béton armé. Les surfaces des aciers peuvent être légèrement oxydées, mais sans rouilles ni traces de peinture, ni graisse.

### 2.3.5.4- Le granulats (sable)

Il devra être propre, exempt de tous produits animaux et végétaux. Le sable pour mortier et béton ne devra contenir en poids, plus de 5% de fins traversant le tamis de 900 mailles par centimètre carré.

Son équivalence de sable sera supérieure à 80. Les sables et leur origine ne seront acceptés que par le respect des prescriptions contenues dans le tableau ci-dessous.

### 2.3.5.5.- Gravier et pierres

Les graviers et pierres seront soit du quartz ou du granite concassé et devront satisfaire à la granulométrie suivante :

### Tableau des dosages de divers bétons et granulométrie des matériaux

Sous réserve de confirmation par un laboratoire agréé, les dosages suivants sont à considérer :

N°	Série	Dosages	Granulométrie	
		Kg/m <sup>3</sup>	Sable	Gravier
1	Béton de propreté	150	0,16/3	6,3/25
2	Dallage	250	0,16/3	6,3/25
3	Semelles	250	0,16/3	6,3/25
4	Chaînage, poteaux	300	0,1/6	6,3/25
5	Enduit	300	0,1/6	-
6	Parpaing	250	0,1/6	-
7	Chape	600	0,08/3	-

## 2.4- MACONNERIE

Les travaux de maçonnerie concernent :

- les murs de soubassement ;
- les murs en élévation ;

### 2.4.1- Les murs de soubassement

Ils sont réalisés en agglos pleins de 0,15 x 0,2 x 0,4 m hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m<sup>3</sup> et seront fondés sur la semelle filante.

#### **2.4.2- Les murs en élévation**

Les murs en élévation formeront un bardage entre les éléments porteurs. Ils seront en agglomérés creux de 0,15 x 0,2 x 0,4 m. Ils seront enduits à la face intérieure et à la face extérieure et seront hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m<sup>3</sup>.

#### **2.4.3- Revêtements maçonnerés**

##### *2.4.5.1- Enduits*

Toutes les maçonneries en élévation à l'exception des surfaces destinées à être revêtues de carreaux seront enduites au mortier de ciment. Dans le cas spécifique du soubassement, l'enduit sera exécuté jusqu'à 20cm en dessous du TN. Les enduits seront exécutés en deux couches (corps d'enduits 11 à 16 mm et couche de finition 4 mm) avec une épaisseur de 1,5 cm pour les enduits intérieurs et 2 cm pour les enduits extérieurs avec introduction d'un hydrofuge de type sykalite (1 kg par paquet de ciment). Le mortier de ciment sera dosé à 250 kg de ciment/m<sup>3</sup>.

Tous les enduits seront talochés et bien nivelés.

##### *2.4.5.2- Chapes*

La chape au sol sera exécutée au mortier de ciment dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>. Elle est réalisée sur le béton de dallage (environ 1heure après le coulage) et couvrira le sol de la partie non destinée à être carrelée.

#### **2.4.4- Exécution des ouvrages de maçonnerie**

Le moulage des agglomérés pleins et creux doit être effectué sur une aire plane et non ensoleillé. Ils sont dosés à 250kg/m<sup>3</sup> et régulièrement arrosés jusqu'à durcissement.

### **2.5- MENUISERIE**

#### **2.5.1- Menuiserie bois**

Les travaux de menuiserie bois concernent :

La fabrication et la pose de portes en bois massif (acajou ou abzélia de préférence) de dimensions 1mx1m selon les plans.

L'Entrepreneur veillera à ce que les verrous encastrés soient bien ancrés dans les murs.

### **2.6- CHARPENTE - COUVERTURE**

Les charpentes seront en bois massif dur équarri et bien traité à l'insecticide et à l'antimite (carbonyle ou carbophényl). Les essences recommandées sont l'acajou l'ébène ou toute autre essence locale jugée acceptable pour offrir les mêmes résistances mécaniques.

Elles sont constituées de fermes triangulées avec entrait, poinçon, fiches, contre-fiches, arbalétrier et pannes.

Les nœuds d'assemblage (poinçon-entrait, poinçon-arbalétrier, arbalétrier-entrait) des éléments de la ferme seront consolidés par des platines en tôles noires d'épaisseur 6mm traitées au plombium.

Les pannes reposent sur les fermes de murs.

Elles seront posées selon un espacement conforme aux normes techniques du matériau de couverture.

Les éléments de la charpente seront solidement attachés aux poteaux et aux chaînages avec des fers lisses de diamètre 6 mm.

La couverture sera en feuilles de tôle ondulées d'épaisseur 0.17 au moins.

## **2.7- PEINTURE**

Après le brossage et le nettoyage des surfaces enduites, il sera passé trois couches de peinture glycérophtalique (à huile) sur les enduits intérieurs et poteaux isolés sur terrasse, jusqu'à une hauteur de 1,80 m à partir de la forme de dallage.

Toutes les autres faces visibles des maçonneries recevront trois couches de peinture vinylique FOM. Les teintes sont conformes aux exigences du Projet qui se réserve le droit de faire exécuter des surfaces - témoins. Les menuiseries en bois (portes, fenêtres, etc.) recevront trois couches de peinture glycérophtalique (à huile).

Les menuiseries métalliques recevront deux couches d'antirouille et deux couches de peinture à huile.

La finition des surfaces peintes doit être nette et de teinte uniforme.

**Sous-Section B : Coupes, Plans, Vues**

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

Sous-section C : FORMULAIRES DE SOUMISSION

Liste des formulaires

Lettre de soumission de l'offre.....	85
Formulaires de bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif .....	87
Cadre du sous-détail des prix.....	
Formulaires de l'offre technique.....	Erreur ! Signet non défini.
Formulaires de qualification.....	Erreur ! Signet non défini.
Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire ou cautionnement).....	96
Modèle d'attestation de capacité financière.....	
Modèle d'engagement à respecter.....	Erreur ! Signet non défini.

Lettre de soumission de l'offre

(À remplir par le Soumissionnaire)

A

Monsieur le Directeur Exécutif de  
L'ONG RACINES  
Cotonou

Monsieur,

Nous, soussignés (nom, prénom et qualité) ..... agissant au nom de (nom, raison sociale et adresse complète) ;

Après avoir pris connaissance et examiné toutes les pièces constitutives du dossier d'appel d'offres pour la **construction du centre de formation des jeunes de Savalou**.

Après avoir apprécié à notre avis et sous notre entière responsabilité la nature et l'étendue de la mission ;

- ▶ Reconnaissons le caractère contractuel de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres.
- ▶ Nous soumettons et nous nous engageons à exécuter, conformément aux dispositions du dossier, les travaux décrits suivants les spécifications techniques, dans un délai de..... (...) jours, à compter de la date à laquelle la lettre d'acceptation de notre offre notifiant l'approbation du marché ou l'ordre de service de commencer les prestations nous est notifiée.
- ▶ Nous proposons d'exécuter lesdites prestations pour un montant (en chiffre et lettres)..... hors taxes (HT), au cas où nous serions adjudicataires.
- ▶ Nous restons engagés par la durée de l'offre pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.
- ▶ Déclarons sur l'honneur que notre entreprise :
  - n'est pas en faillite ou en procédures collectives (liquidation) ou toutes situations assimilées, par application des lois ou règlements de la République du Bénin (activités gérées par un tribunal de justice, procédures d'arrangement avec les créanciers, activités suspendues, instance de justice pour des raisons similaires) ;
  - n'a pas commis une faute grave dans l'exercice de ses fonctions qui a été sanctionnée par une décision de justice ;
  - n'a été reconnue coupable de faute professionnelle ;

**Sous-Section C : Formulaires de Soumission**

- n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant écarté de loi pour cause de fraude, corruption ou implication dans une organisation criminelle ou toutes autres activités illégales.

Fait à ..... [Ville] le ..... [Date]

Titre

Nom et Prénoms

Signature & Cachet du soumissionnaire

4

FORMULAIRES DE BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

*Lot Unique : Construction du centre de formation des jeunes de savalou*

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	PRIX UNITAIRES (en chiffres)	PRIX UNITAIRES (en chiffres et en lettres)
<b>I</b>	<b><u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u></b>			
1.1	Installation de chantier	ff		
1.2	Implantation	m <sup>2</sup>		
1.3	Abattage, dessouchage des arbres du site	U		
1.4	Sarclage et nettoyage du site	m <sup>2</sup>		
<b>II</b>	<b><u>TERRASSEMENT</u></b>			
2.1	Fouille	m <sup>3</sup>		
2.2	Remblai provenant des fouilles	m <sup>3</sup>		
2.3	Remblai par apport de terre	m <sup>3</sup>		
2.4	Nivellement et compactage du remblai en couche de 20 cm	m <sup>3</sup>		
<b>III</b>	<b><u>MACONNERIE-BETON</u></b>			
3.1	Béton de propriété dosé à 150 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>		
3.2	Béton armé dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> pour fondation	m <sup>3</sup>		
3.3	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour poteaux de fondation	m <sup>3</sup>		
3.4	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour chaînage bas	m <sup>3</sup>		
3.5	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour chaînage allège	m <sup>3</sup>		
3.6	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour poteaux en élévation, chaînages linteaux, chaînage haut, les rampants et consoles	m <sup>3</sup>		
3.7	Béton armé dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> pour marches	m <sup>3</sup>		
3.8	Béton armé dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> pour forme de dallage avec chape incorporée	m <sup>3</sup>		

4

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES (en chiffres et en
3.9	Mur de soubassement en agglos plein de 15 cm	m <sup>2</sup>		
3.10	Mur en élévation en agglos creux de 15 cm	m <sup>3</sup>		
3.11	Mur en agglos plein de 10 pour baque à fleur	m <sup>2</sup>		
3.12	Claustras	m <sup>2</sup>		
<b>IV</b>	<b>ENDUIT-REVETEMENT</b>			
4.1	Enduit sur mur intérieur et extérieur	m <sup>2</sup>		
4.2	Enduit finement tâloché pour tableaux	m <sup>3</sup>		
4.3	Enduit sur mur intérieur et extérieur de la baque à fleur	m <sup>3</sup>		
<b>V</b>	<b>CHARPENTE COUVERTURE</b>			
5.1	Fourniture et pose d'une charpente en bois traité y compris 6 fermes	m <sup>3</sup>		
5.2	Fourniture et pose de feuille de tôle galvanisé ondulé de 0,17mm	m <sup>2</sup>		
5.3	Fourniture et pose de faîtières en feuille de tôle galvanisée ondulé de 0,17 mm	MI		
5.4	Fourniture et pose de lambrequin	ml		
<b>VI</b>	<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>			
6.1	Fabrication & pose de portes métalliques.	M <sup>2</sup>		
6.2	Fabrication & pose de fenêtres métalliques y compris crochet d'arrêt	m <sup>2</sup>		
6.3	Fabrication & pose de portes pour placards.	M <sup>2</sup>		
6.4	Fourniture et pose de serrures vachette	U		
6.5	Fourniture et pose de grille anti-effraction en tube galvanisé de 40/49 pour fermeture des ouvertures hautes	ML		

4

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES (en chiffres et en
<b>VII</b>	<b>BADIGEON-PEINTURE</b>			
7.1	Peinture FOM sur maçonnerie	m <sup>2</sup>		
7.2	Antirouille sur ouvrage métallique(portes et fenêtres)	m <sup>2</sup>		
7.3	Peinture à huile sur enduits	m <sup>2</sup>		
7.4	Peinture à huile sur menuiserie bois(lambrequin)	m <sup>2</sup>		
7.5	Fourniture et application de 3 couches d'ardoisine sur tableau	m <sup>2</sup>		
7.6	Inscription pour identification de l'ouvrage	ff		
<b>VIII</b>	<b>AUTRES TRAVAUX</b>			
8.1	Protection anti-érosion pour ouvrage construit exceptionnellement sur terrain accidenté	ml		

Fait à ..... [Ville] le ..... [Date]

Titre

Nom et Prénoms

Signature & Cachet du soumissionnaire

## FORMULAIRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Lot Unique : Construction du centre de formation des jeunes de savalou

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRES	TOTAL HT
<b>I</b>	<b><u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u></b>				
1.1	Installation de chantier	ff	1.00		
1.2	Implantation	m <sup>2</sup>	303.84		
1.3	Abattage, dessouchage des arbres du site	U	PM		
1.4	Sarclage et nettoyage du site	m <sup>2</sup>	PM		
	<b>TOTAL I</b>				
<b>II</b>	<b><u>TERRASSEMENT</u></b>				
2.1	Fouille	m <sup>3</sup>	64.88		
2.2	Remblai provenant des fouilles	m <sup>3</sup>	33.34		
2.3	Remblai par apport de terre	m <sup>3</sup>	113.58		
2.4	Nivellement et compactage du remblai en couche de 20 cm	m <sup>3</sup>	242.85		
	<b>TOTAL II</b>				
<b>III</b>	<b><u>MACONNERIE-BETON</u></b>				
3.1	Béton de propriété dosé à 150 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	3.81		
3.2	Béton armé dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> pour fondation	m <sup>3</sup>	13.37		
3.3	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour poteaux de fondation	m <sup>3</sup>	1.19		
3.4	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour chaînage bas	m <sup>3</sup>	3.60		
3.5	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour chaînage allège	m <sup>3</sup>	1.80		
3.6	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour poteaux en élévation, chaînages linteaux, chaînage haut, les rampants et consoles	m <sup>3</sup>	9.59		
3.7	Béton armé dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> pour marches	m <sup>3</sup>	3.34		
3.8	Béton armé dosé à 300 kg/m <sup>3</sup> pour forme de dallage avec chape incorporée	m <sup>3</sup>	20.47		
3.9	Mur de soubassement en	m <sup>2</sup>	149.76		

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRES	TOTAL HT
	agglos plein de 15 cm				
3.10	Mur en élévation en agglos creux de 15 cm	m <sup>3</sup>	300.15		
3.11	Mur en agglos plein de 10 pour baque à fleur	m <sup>2</sup>	14.67		
3.12	Claustras	m <sup>2</sup>	34.20		
	<b>TOTAL III</b>				
<b>IV</b>	<b><u>ENDUIT-REVETEMENT</u></b>				
4.1	Enduit sur mur intérieur et extérieur	m <sup>2</sup>	630.50		
4.2	Enduit finement tâloché pour tableaux	m <sup>3</sup>	37.44		
4.3	Enduit sur mur intérieur et extérieur de la baque à fleur	m <sup>3</sup>	29.34		
	<b>TOTAL IV</b>				
<b>V</b>	<b><u>CHARPENTE COUVERTURE</u></b>				
5.1	Fourniture et pose d'une charpente en bois traité y compris 6 fermes	m <sup>3</sup>	6.30		
5.2	Fourniture et pose de tuile fibro ciment d'épais 3,5mm	m <sup>2</sup>	357.70		
5.3	Fourniture et pose de faîtières fibro ciment d'épaisseur 3,5 mm	MI	29.90		
5.4	Fourniture et pose de lambrequin	ml	83.50		
5.5	Attaches de charpente à base de plaques métalliques et tiges filetées	ff	1.00		
	<b>TOTAL V</b>				
<b>VI</b>	<b><u>MENUISERIE METALLIQUE</u></b>				
6.1	Fabrication & pose de portes métalliques.	M <sup>2</sup>	9.42		
6.2	Fabrication & pose de fenêtres métalliques y compris crochet d'arrêt	m <sup>2</sup>	16.80		
6.3	Fabrication & pose de portes pour placards.	M <sup>2</sup>	6.48		
6.4	Fourniture et pose de serrures vachette	U	3.00		
6.5	Fourniture et pose de grille	ML	44.64		

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRES	TOTAL HT
	anti-effraction en tube galvanisé de 40/49 pour fermeture des ouvertures hautes				
	<b>TOTAL VII</b>				
<b>VII</b>	<b>BADIGEON-PEINTURE</b>				
7.1	Peinture FOM sur maçonnerie	m <sup>2</sup>	456.17		
7.2	Antirouille sur ouvrage métallique (portes et fenêtres)	m <sup>2</sup>	53.28		
7.3	Peinture à huile sur enduits	m <sup>2</sup>	174.33		
7.4	Peinture à huile sur menuiserie bois (lambrequin)	m <sup>2</sup>	34.00		
7.5	Fourniture et application de 3 couches d'ardoisine sur tableau	m <sup>2</sup>	37.44		
7.6	Inscription pour identification de l'ouvrage	ff	1.00		
	<b>TOTAL VII</b>				
<b>VIII</b>	<b>AUTRES TRAVAUX</b>				
8.1	Protection anti-érosion pour ouvrage construit exceptionnellement sur terrain accidenté	ml	PM		
	<b>TOTAL VIII</b>				
<b>TOTAL GENERAL HT</b>					

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de : (en chiffre et lettres)..... hors taxes (HT)

Fait à ..... [Ville] le ..... [Date]

Titre

Nom et Prénoms

Signature & Cachet du soumissionnaire

4

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

*DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF*

SOMMES PROVISIONNELLES <sup>(1)</sup>		
Numéro Prix	Désignation des sommes provisionnelles	Montant H TVA
		En chiffre
	Provision pour aléas physiques Provision pour aléas financiers Travaux spécialisés A Travaux spécialisés B	

<sup>1</sup> Tableau à ajouter, le cas échéant, en indiquant les informations fournies par l'autorité contractante ou à fournir par le candidat (pourcentage en montant) pour les montants qui seront pris en compte dans l'évaluation des offres.

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**  
**TABLEAU RECAPITULATIF (2)**

<b>OUVRAGES</b>		<b>Prix Total HTVA</b>
<b>Numéro du Poste</b>	<b>Désignation des ouvrages</b>	<b>FCFA</b>
01	Installation de chantier	
02	Dégagement des emprises et terrassements	
03	Chaussées	
04	Drainage et ouvrages divers	
...		
....		
	Total général des ouvrages	
<b>TRAVAUX EN REGIE (le cas échéant)</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Désignation des catégories</b>	
01	Main-d'œuvre	(3)
02	Matériaux	(3)
03	Equipements	(3)
...		
....		
	Total des travaux en régie	
<b>SOMMES PROVISIONNELLES (le cas échéant)</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Désignation des sommes provisionnelles</b>	
01	Provision pour aléas physiques	
02	Provision pour aléas financiers	
03	Travaux spécialisés A	
....	Travaux spécialisés B	
.....		
	Total des sommes provisionnelles	
<b>TOTAL GENERAL HTVA</b>		
<b>TVA (18%)</b>		
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		

<sup>2</sup> Le tableau récapitulatif reprend les montants des différents tableaux du détail quantitatif et estimatif. Le Maître de l'Ouvrage y spécifiera, le cas échéant, les montants à indiquer par lui-même ou à fournir par le candidat et indiquera les montants à inclure ou à exclure du prix de l'offre ou du montant initial du marché.

<sup>3</sup> Montant total y compris le résultat de l'application des pourcentages indiqués dans les tableaux correspondants.

**Formulaire FIN - 3.1**  
**Situation financière**

Nom du candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_ N° AAO : \_\_\_\_\_

A compléter par le candidat et, dans le cas d'un GE, par chaque partie.

Données financières en équivalent FCFA	Antécédents pour les cinq (05) dernières années (équivalent milliers de FCFA)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Année n
<b>Informations du bilan</b>					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Patrimoine net (PN)					
Disponibilités (D)					
Engagements (E)					
<b>Informations des comptes de résultats</b>					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du candidat]

En date du \_\_\_\_\_ [Insérer la date de signature]

- On trouvera ci-après les copies des états financiers certifiés (y compris toutes les notes y afférentes, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :

**Sous-Section C : Formulaires de Soumission**

- a) ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la partie au GE, et non pas celle de la maison-mère ou de filiales ;
- b) les états financiers des trois dernières années présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture) ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine certifié ou attesté par leur représentation consulaire ou diplomatique éventuelle au Bénin ;

- c) les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées ;
- d) les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés).

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

**Formulaire FIN 3.2**  
**Capacité de financement**

Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grevés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie liés aux travaux afférents au(x) marché(s) considéré(s), nets des engagements pris par le candidat au titre d'autres marchés comme requis.

Source de financement	Montant (FCFA équivalents)
1.	
2.	
3.	
4.	

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du candidat]*

En date du \_\_\_\_\_ *[Insérer la date de signature]*

Formulaire FIN 3.3

ATTESTATION DE CAPACITE FINANCIERE

V/Référence

N/Référence

Nous soussigné, Banque \_\_\_\_\_, Société Anonyme au capital de (monnaie), dont le siège social se trouve à \_\_\_\_\_ représentée par M \_\_\_\_\_, Directeur en vertu des pouvoirs dont il est investi.

Certifions par la présente que l'entreprise [insérer le nom de l'entreprise] \_\_\_\_\_ est titulaire d'un compte N°. \_\_\_\_\_ dans nos livres.

L'entreprise [insérer le nom de l'entreprise] dispose à notre connaissance des avoirs (ou pourrait disposer d'une ligne de crédit) nets de tout engagement [Préciser le montant] nécessaires à la réalisation du marché pour lequel elle présente une offre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le (date en toutes lettres)

Signature

Cachet

**Formulaire EXP - 4.1**  
**Expérience générale de construction**

Nom du candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_ N° AAO : \_\_\_\_\_

Mois/ Année de départ*	Mois/ Année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
_____	_____	Objet du marché : Brève description des travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____
_____	_____	Objet du marché : Brève description des travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____
_____	_____	Objet du marché : Brève description des travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____
_____	_____	Objet du marché : Brève description des travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____
_____	_____	Objet du marché : Brève description des travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____
_____	_____	Objet du marché : Brève description des travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____

**Sous-Section C : Formulaires de Soumission**

\*Inscrire l'année civile en commençant par la plus ancienne.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du candidat]*

En date du \_\_\_\_\_ *[Insérer la date de signature]*

Formulaire EXP - 4.2

Expérience spécifique de construction

Nom du candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_ N° AAO : \_\_\_\_\_

Numéro de marché similaire : ____	Informations		
Identification du marché	_____		
Date d'attribution	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Ensembleur	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant total du marché	_____		FCFA _____
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	FCFA _____
Nom de l'Autorité contractante :	_____		
Adresse :	_____ _____ _____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du candidat]  
En date du \_\_\_\_\_ [Insérer la date de signature]

4

**Sous-Section C : Formulaires de Soumission**


Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du candidat]*

En date du \_\_\_\_\_ *[Insérer la date de signature]*

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

**Personnel**

Personnel proposé

Le candidat doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises exigées. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le formulaire ci-dessous à remplir pour chaque candidat.

1.	Désignation du poste
	Nom
2.	Désignation du poste
	Nom
3.	Désignation du poste
	Nom
4.	Désignation du poste
	Nom

4

Modèle de CV

Curriculum vitae du personnel proposé

Nom du candidat
-----------------

Poste		
Renseignements personnels	Nom	Date de naissance
	Qualifications professionnelles	
Employeur actuel	Nom de l'employeur	
	Adresse de l'employeur	
	Téléphone	Contact (responsable / chargé du personnel)
	Télocopie	E-mail
	Emploi tenu	Nombre d'années avec le présent employeur

Résumer l'expérience professionnelle des 20 dernières années en ordre chronologique inverse. Indiquer l'expérience technique et de gestionnaire pertinente pour le projet.

De	À	Société / projet / position / expérience technique et de gestionnaire pertinente

**Sous-Section C : Formulaires de Soumission**

--	--	--

Nom *[insérer le nom complet du personnel clé proposé pour le poste]*

Signature *[insérer la signature du personnel proposé pour le poste]*

En date du \_\_\_\_\_ *[Insérer la date de signature]*

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

**Modèle de garantie de soumission (garantie émise par une institution bancaire ou un organisme financier)**

*[L'organisme financier agréé ou le garant remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]*

*[Insérer le nom de la banque ou organisme financier habilité, et l'adresse de l'agence émettrice]*

*Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]*

*Date : [insérer date]*

**Garantie de soumission numéro :** *[insérer numéro de garantie]*

Nous avons été informés que *[insérer nom du candidat]* (ci-après dénommé « le candidat ») a répondu à votre appel d'offres numéro *[insérer numéro de l'avis d'appel d'offres]* pour la réalisation des travaux de *[insérer description des travaux]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'appel d'offres, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du candidat, nous *[insérer nom de la banque ou du garant]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer, à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer le montant en chiffres et en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre à savoir :

- a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- b) s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période :
  - 1. s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul ; ou
  - 2. s'il ne signe pas le Marché ; ou

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

3. s'il signe le marché et refuse de l'exécuter ; ou

4. s'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou

c) s'il a fait l'objet d'une sanction de la Commission de Discipline de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ou d'une juridiction administrative compétente, ayant pour objet la confiscation des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux dispositions des articles 122 et 123 de la Loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au candidat, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du candidat ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au candidat du rejet de son offre ou (ii) de la publication de l'avis d'attribution définitive du Marché ; (c) trente (30) jours après l'expiration de l'offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Cette garantie<sup>5</sup> est délivrée en vertu de l'agrément n° .....du .....du Ministère en charge des Finances qui expire au .....

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

En date du *[Insérer date]*

---

<sup>5</sup> La présente garantie de soumission doit être établie conformément avec les dispositions du Traité de l'OHADA et de son Acte Uniforme portant organisation des suretés.



**Garantie de soumission**  
**(Cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d'assurance)**

*[La compagnie de garantie remplit cette garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]*

**Garantie N° [Insérer numéro de garantie]**

Attendu que [Insérer le nom du candidat] (ci-après dénommé « le candidat ») a soumis son offre le [Insérer date] en réponse à l'AAO N° [Insérer numéro de l'avis d'appel d'offres] pour la réalisation des travaux de [Insérer description des travaux] (ci-après dénommée « l'Offre »).

Faisons savoir que NOUS [Insérer le nom de la société de garantie émettrice] dont le siège se trouve à [Insérer l'adresse de la société de garantie] (ci-après dénommé « le Garant »), sommes engagés vis-à-vis de [Insérer nom de l'Autorité contractante] (ci-après dénommé « l'Autorité contractante ») pour la somme de [Insérer le montant en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible], [Insérer le montant en lettres] que, par les présentes, le Garant s'engage et engage ses successeurs ou assignataires, à régler intégralement à ladite Autorité contractante. Certifié par le cachet dudit Garant ce \_\_\_ [insérer jour] le \_\_\_\_\_ [Insérer date]

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'offre à savoir :

- a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- b) s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période :
  1. s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul ; ou
  2. s'il ne signe pas le Marché ; ou
  3. s'il signe le marché et refuse de l'exécuter ; ou
  4. s'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

- c) s'il a fait l'objet d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ou d'une juridiction administrative compétente, ayant pour objet la confiscation des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 122 et 123 de la Loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au candidat, lorsque nous recevons une copie du marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du candidat ; ou (b) si le marché n'est pas octroyé au candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au candidat du rejet de son offre ou (ii) de la publication de l'avis d'attribution définitive du marché ; (c) trente (30) jours après l'expiration de l'offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie<sup>6</sup> est délivrée en vertu de l'agrément n°..... du ..... du Ministère en charge des Finances qui expire au .....

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

En date du \_\_\_\_\_ *[Insérer date]*

---

<sup>6</sup> La présente garantie de soumission doit être établie en conformité avec les dispositions du Traité de l'OIHADA et de son Acte Uniforme portant organisation des suretés.

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

**Liste du personnel à affecter à la mission**

Le candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

<i>Numéro</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Position</i>	<i>Expérience globale en travaux (années)</i>	<i>Tâches confiées au sein de l'équipe</i>
1				
2				
3				
4				
5				
...				

[Insérer dans le tableau ci avant : (i) la liste des positions-clé (par ex : Directeur des travaux, responsable de chantier principal, conducteur de travaux ouvrage d'art, chef mécanicien, responsable de la logistique, etc. ... (ii) le nombre d'années d'expérience en travaux demandé pour chacun (de 5 à 10 ans à partir de l'année d'obtention du diplôme), et (iii) le nombre d'expérience en travaux similaires demandé pour chacun (de 1 à 3)).

Fait à ..... [Ville] le ..... [Date]

Titre

Nom et Prénoms

Signature & Cachet du soumissionnaire

4

Sous-Section C : Formulaires de Soumission

Liste du Matériel

Le candidat doit établir qu'il a les matériels suivants :

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis	Année d'acquisition	Etat de fonctionnement
1	Pelle mécanique	01		
2	niveleuse	01		
3	Compacteur (rouleau compresseur)	01		
4	Camions-bennes	01		
5	Bétonnière	01		
	Vibrateur à béton	01		
	Coffrages métalliques ou en bois	01		
	Echaffaudages	01		
...	<b>Moyens logistiques</b>			
1	Groupes électrogènes	02		
2	Réservoirs d'eau	03		
3	Bureaux de chantier	01		
4	Conteneurs de stockage	02		
5	Toilettes mobiles	01		

[Insérer dans le tableau ci-avant : (i) la liste des matériels, moyens logistiques les plus importants requis pour la réalisation des travaux et (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel].

Fait à ..... [Ville] le ..... [Date]

Titre

Nom et Prénoms

Signature & Cachet du soumissionnaire

NB : L'ONG RACINES se réserve le droit de vérifier in situ la véracité de l'existence des matériels cités par le Soumissionnaire sans prévenir au préalable, et ceci pendant la période d'évaluation des offres ou avant la signature des contrats.

**Section III : Cahier des clauses administratives**

**SECTION III : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES**

4

**Annexe 1. Liste des pièces et documents constitutifs de l'offre**

**ANNEXE 1-1 : A L'EXAMEN PRELIMINAIRE DES OFFRES**

*Annexe 1-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre*

- 1) Lettre de soumission datée, signée et cachetée ;
- 2) Bordereau des prix unitaires daté, signé et cacheté ;
- 3) Détail quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- 4) Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie ;
- 5) Confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise ;
- 6) Accord ou promesse d'accord du groupement si requis ;
- 7) Agrément d'exercice de l'activité si requis ; et
- 8) Déclaration d'intégrité et de conformité environnementale et sociale.

**NB : La non-production et/ou la non validité/conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.**

*Annexe 1-1 -2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique*

- 1) Programme des travaux ;
- 2) Calendrier d'exécution des travaux ;
- 3) Méthode d'exécution ;
- 4) Liste du personnel ;
- 5) Liste des matériels ;
- 6) Attestation de visite de site signée par Le Directeur Exécutif.

**NB : La non-production et/ou la non conformité de ces pièces, à l'exception de l'attestation de visite de site, entraîne le rejet de l'offre.**

**ANNEXE 1-2 : A L'EXAMEN DETAILLE DES OFFRES**

*Annexe 1-2-1 : Pièces nécessaires pour l'évaluation financière*

- 1) Bordereau des prix unitaires ;
- 2) Détail quantitatif et estimatif ;
- 3) Cadre de sous détail des prix.

**NB : La non-production ou la non conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre**

**ANNEXE 1-3 : PIÈCES NECESSAIRES POUR L'EXAMEN DE LA QUALIFICATION**

*Annexe 1-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience*

- 1) L'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- 2) La liste de Trois (03) prestations similaires<sup>7</sup> déjà exécutées pour les anciennes entreprises suivie des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé pour les Cinq (05) dernières années ou la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (3) années d'existence pour les... [insérer le nombre d'années d'expérience pour le personnel] dernières années ;
- 3) Preuves des expériences et de qualifications du personnel ;
- 4) Preuves de disponibilité des moyens matériels ;
- 5) Attestation de catégorisation des entreprises délivrée par un organisme habilité, si requise.

**NB : La non conformité et/ou la non-production dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrables de ces pièces, entraîne le rejet de l'offre.**

*Annexe 4-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière*

---

<sup>7</sup> On entend par prestations similaires des prestations identiques en nature, montant, taille physique, complexité, méthodes/technologies, etc.

### Sous-Section C : Formulaire de Soumission

- 1) Etats financiers (quinze premières pages) des trois dernières années présentées par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture) ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

- 2) Attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires, les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises), conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission ;
- 3) Attestation d'assurance de risques professionnels pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

**NB : La non conformité et/ou la non-production dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrables de ces pièces, entraîne le rejet de l'offre.**

### ANNEXE 1-4 : PIECES NECESSAIRES POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ

**(Ces pièces doivent être valides à la date de signature du marché par la PRMP)**

- 1) L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de non faillite délivrée par un tribunal de première instance ou suivant la législation du pays de l'attributaire ;
- 2) Une attestation des IMPOTS en original, en cours de validité à la date de signature du marché ; les attributaires étrangers devront fournir une attestation fiscale ou son équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays ;
- 3) Une attestation de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ; les attributaires étrangers devront fournir une attestation de l'IFU ou son équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays ;
- 4) Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en original, en cours de validité à la date de signature du marché ; les attributaires étrangers

**Sous-Section C : Formulaires de Soumission**

devront fournir une attestation de sécurité sociale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays ;

- 5) L'original ou la photocopie du Relevé d'Identité Bancaire ;
- 6) Copie de l'attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- 7) Attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin confirmant que l'attributaire provisoire bénéficie de crédits bancaires, l'attributaire étranger non résident à l'espace UEMOA doit fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin, conformément au modèle spécifié à la section VII : Formulaires de marché.

**SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE**

**Liste des formulaires**

Modèle d'Acte d'engagement.....	89
Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire).....	91
Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire).....	95
<b>Modèle de Marché.....</b>	

### Acte d'engagement

Le présent Marché a été conclu le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_

Entre [nom], domicilié à [adresse] (ci-après dénommé « l'Autorité contractante » d'une part et [nom de l'entrepreneur ou du groupement d'entreprises suivi de " , conjointement et solidairement, et représenté par [nom] comme mandataire commun"], domicilié à [adresse] (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") d'autre part,

Attendu que l'Autorité contractante souhaite que certains travaux soient exécutés par l'Entrepreneur, à savoir [insérer une brève description des travaux et insérer le lot le cas échéant], qu'il a accepté l'offre remise par l'Entrepreneur en vue de l'exécution et de l'achèvement desdits Travaux, et de la réparation de toutes les malfaçons y afférentes.

Il a été arrêté et convenu de ce qui suit :

Dans le présent Marché, les termes et expressions auront la signification qui leur est attribuée dans les cahiers des clauses administratives du Marché dont la liste est donnée ci-après.

En sus de l'acte d'engagement, les pièces constitutives du Marché sont les suivantes :

- a) la lettre de notification d'attribution ;
- b) la soumission et ses annexes ;
- c) le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif ;
- d) les addenda n°..... [Insérer, le cas échéant] ;
- e) le cahier des clauses administratives particulières ;
- f) le Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) (le cas échéant) ;
- g) les spécifications des travaux ;
- h) les plans et dessins ;
- i) le cahier des clauses administratives générales ;
- j) les autres pièces mentionnées à l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières ;
- k) l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
- l) la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
- m) autres (à préciser).

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHÉ

---

En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

En contrepartie des paiements à effectuer par l'Autorité contractante à l'Entrepreneur, comme mentionné ci-après, l'Entrepreneur s'engage à exécuter les travaux et à reprendre toutes les malfaçons y afférentes en conformité absolue avec les dispositions du Marché.

L'Autorité contractante s'engage à payer à l'Entrepreneur, à titre de rétribution pour l'exécution et l'achèvement des travaux et la reprise des malfaçons y afférentes, les sommes prévues au Marché ou toutes autres sommes qui peuvent être payables au titre des dispositions du Marché, et de la manière stipulée au Marché.

Signature du Directeur Exécutif

Signature de l'Entrepreneur



SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHÉ

---

**Garantie de bonne exécution (garantie émise par une institution bancaire ou par un organisme financier habilité par le Ministre en charge des finances)**

Date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres n° : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission ou organisme habilité)

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

**Date :** \_\_\_\_\_

**Garantie de bonne exécution numéro :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom de l'Entrepreneur] (ci-après dénommé « l'Entrepreneur ») a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour l'exécution de \_\_\_\_ [description des travaux] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande de l'Entrepreneur, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque/organisme habilité] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres]<sup>8</sup>, représentant les %.....du montant du marché. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le candidat ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard un mois après la réception provisoire des travaux et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Nom : [nom complet de la personne signataire] Titre [capacité juridique de la personne signataire]

<sup>8</sup> Le Garant doit insérer un montant représentant l'avance sous forme de pourcentage du montant du Marché mentionné au Marché.

**SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE**

---

Cette garantie<sup>9</sup> est délivrée en vertu de l'agrément n°..... du ... Ministère en charge des Finances qui expire au .....

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_. *[Insérer date]*

**Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.**

---

<sup>9</sup> La présente garantie de bonne exécution doit être établie en conformité avec l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des sûretés en vigueur

**Modèle de garantie de bonne exécution (Cautionnement)**

Date :

Appel d'offres n° : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom et adresse du garant]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

**Date :** \_\_\_\_\_

**Garantie de bonne exécution numéro :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour l'exécution de \_\_\_\_\_ [description des travaux] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous \_\_\_\_\_ [nom du garant] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres]<sup>10</sup>.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché.

La présente garantie expire à la date de réception provisoire de la prestation le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_, <sup>11</sup> et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Nom : [nom complet de la personne signataire] Titre [capacité juridique de la personne signataire]

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° ..... du ..... Ministère de l'Economie et des Finances qui expire au .....

\_\_\_\_\_  
[Signature]

<sup>10</sup> Le Garant doit insérer le prévu au Marché..

<sup>11</sup> Insérer la date représentant trente jours suivant la date estimée de fin des prestations.

**SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE**

---

**Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.**

---

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_.



**SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHÉ**

---

**Garantie de remboursement d'avance (garantie émise par une institution bancaire ou par un organisme habilité par le Ministre en charge des finances)**

Date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres numéro : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission ou organisme habilité]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse l'Autorité contractante]

**Date :** \_\_\_\_\_

**Garantie de restitution d'avance numéro :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom de l'Entrepreneur] (ci-après dénommé « l'Entrepreneur ») a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour l'exécution \_\_\_\_\_ [nom du marché et description des travaux] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande de l'Entrepreneur, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres]<sup>12</sup> représentant le montant de l'avance consentie. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que l'Entrepreneur ne se conforme pas aux conditions du Marché.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie est conditionnée à la réception par l'Entrepreneur de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ [nom et adresse de la banque].

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : sur réception d'une copie de la main levée ou un mois après la réception provisoire. Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Nom : [nom complet de la personne signataire] Titre [capacité juridique de la personne signataire]

---

<sup>12</sup> Le Garant doit insérer un montant représentant l'avance sous forme de pourcentage du montant du Marché mentionné au Marché.

**SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE**

---

Cette garantie<sup>13</sup> est délivrée en vertu de l'agrément n°..... du  
..... Ministère en charge des Finances qui expire au .....

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

En date du \_\_\_\_\_ *[Insérer date]*

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation.*

---

<sup>13</sup> La présente garantie de soumission doit être établie en conformité avec l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des sûretés en vigueur

4

**Modèle de garantie de remboursement d'avance (cautionnement)**

Date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres numéro : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom et adresse de la caution]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

**Date :** \_\_\_\_\_

**Garantie de restitution d'avance numéro :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour l'exécution \_\_\_\_\_ [nom du marché et des travaux] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Titulaire, nous \_\_\_\_\_ [nom du garant] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres]<sup>14</sup>. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que la réalisation des travaux.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie est conditionnée à la réception par le Titulaire de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ [nom et adresse du garant].

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : sur réception d'une copie de \_\_\_\_\_<sup>2</sup> ou le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_\_.

Nom : [nom complet de la personne signataire] Titre [capacité juridique de la personne signataire]

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°..... du ..... Ministère de l'Economie et des Finances qui expire au .....

<sup>14</sup> Le Garant doit insérer un montant représentant l'avance prévue au Marché.

4

SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

\_\_\_\_\_  
Signature

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation*

**SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE**

---

**Modèle de lettre de confirmation de la capacité financière**

V/Référence

N/Référence

Nous soussigné, Banque \_\_\_\_\_, Société Anonyme  
au capital de (monnaie), dont le siège social se trouve à  
\_\_\_\_\_, représentée par M  
\_\_\_\_\_, Directeur en vertu des pouvoirs dont il est  
investi.

Certifions par la présente que l'entreprise [insérer le nom de l'entreprise] \_\_\_\_\_  
est titulaire du compte N° \_\_\_\_\_ [insérer le compte] dans nos livres.

Confirmons que l'entreprise [insérer le nom de l'entreprise] dispose des moyens  
financiers (avoirs, ligne de crédit, etc.) nécessaires pour la réalisation du marché  
[insérer l'objet, la référence, la date de l'avis] lancé par \_\_\_\_\_ [insérer le nom de l'Autorité  
contractante] pour lequel elle est déclarée attributaire. Le montant net cumulé de  
tout engagement est \_\_\_\_\_ [Préciser le montant].

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le [insérer date en toutes lettres]

Signature

Cachet

Modèle de marché

4

**SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHÉ**

---

MARCHÉ N° \_\_\_\_\_

SUR APPEL D'OFFRES DU [Ou autres procédures à préciser] \_\_\_\_\_

PUBLIE LE [Le cas échéant, en fonction du type de procédure de passation] \_\_\_\_\_

APPROUVE LE \_\_\_\_\_

NOTIFIE LE \_\_\_\_\_ par lettre n° \_\_\_\_\_ du .....

OBJET : \_\_\_\_\_

TITULAIRE : \_\_\_\_\_

MONTANT DU MARCHÉ : \_\_\_\_\_

DÉLAI D'EXÉCUTION : \_\_\_\_\_

FINANCEMENT : \_\_\_\_\_

PRMP \_\_\_\_\_

AUTORISE PAR DELIBERATION [à préciser, le cas échéant] \_\_\_\_\_

4

Entre les soussignés :

**D'une part** L'Organisation Non Gouvernementale ONG RACINES, ayant son siège à Cotonou, Siège (Fidjrossè-Centre) 08 BP 85 Cotonou, Lot 1680 Tél : 21-30-21-14/ 01 67 10 10 17, E-mail : [racines@ong-racines.org](mailto:racines@ong-racines.org) représentée par son Directeur Exécutif, **Monsieur Arsène C. ADIFFON**

ci-après dénommé « **ONG RACINES** » ;

**D'autre part** Nom/Raison Sociale/ numéro d'immatriculation au RC/ Siège/ Représenté(e) par (titre du premier responsable), Monsieur/Madame.....

ci-après dénommé « **Prestataire** » ;

Il a été convenu et arrête ce qui suit :

## I - CONDITIONS SPECIFIQUES

---

### ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT & PIECES CONTRACTUELLES

L'ONG RACINES a décidé de confier au Prestataire qui accepte, la construction de ....., dans la Commune de ....., Département de ..... ; aux charges et conditions ci-après exposées.

Cette mission sera réalisée conformément aux normes et indications techniques figurant aux cahiers des charges et dans les différents documents annexes qui font partie intégrante du présent contrat.

Les documents constituant le contrat sont dans l'ordre de priorité :

- Pièce N°1** : Le présent contrat précisant les conditions administratives, financières et techniques du marché ;
- Pièce N°2** : La lettre de soumission en date du .....
- Pièce N°3** : La lettre de notification d'attribution provisoire N° ..... en date du ..... de L'ONG RACINES ;
- Pièce N°4** : La lettre d'acceptation en date du ..... du PRESTATAIRE ;
- Pièce N°5** : Le dossier d'appel d'offres ;
- Pièce N°6** : L'offre technique du PRESTATAIRE ;
- Pièce N°7** : L'offre financière du PRESTATAIRE ;

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

En dehors des documents énumérés ci-dessus, L'ONG RACINES ne mettra aucun autre document, ni objets spéciaux à la disposition du PRESTATAIRE pour faciliter son travail.

Le PRESTATAIRE est libre d'organiser son travail dans le respect des pièces contractuelles ci-dessus.

Le PRESTATAIRE s'engage, par le présent contrat, en qualité de Prestataire à fournir au profit de L'ONG RACINES des prestations de service dont les termes de références sont ci-après annexés.

#### **ARTICLE 2 : DEMARRAGE ET EXECUTION DE LA MISSION**

La signature du contrat vaut ordre de commencer les travaux. A cet effet, le PRESTATAIRE devra démarrer les travaux dans les deux (02) jours suivant la réception du contrat signé.

#### **ARTICLE 3 : DUREE DU CONTRAT**

Le contrat est prévu pour durer de ..... à ....., soit ..... mois/an en accord avec la durée des prestations à fournir.

En cas de retard dans le paiement, le PRESTATAIRE ne pourra suspendre la mission sans avoir prévenu au préalable, par lettre recommandée avec accusé de réception, L'ONG RACINES au moins .... (...) jours d'avance. Le retard de paiement ne peut justifier la suspension de la mission.

Tout retard d'exécution devra être signalé par écrit par le PRESTATAIRE à L'ONG RACINES pour qu'il puisse y être apporté les divers correctifs nécessaires par les diverses parties en causes.

Les incidences des intempéries sur la mission ne sont prises en compte que de commun accord entre les parties. Le PRESTATAIRE ne pourra non plus prétendre à aucun dommage et intérêts.

Sauf en cas de résiliation pour l'un des motifs cités dans ce contrat (cf. art. 15 ci-dessous), celui-ci demeure valable jusqu'à la fin de la mission constatée par un procès-verbal.

#### **ARTICLE 4 : MONTANT DU CONTRAT ET TRANCHES DE PAIEMENT**

Pour effectuer les travaux définis à l'article 1<sup>er</sup> conformément aux pièces contractuelles, L'ONG RACINES paiera au PRESTATAIRE le montant total hors taxes de ..... (.....) francs CFA HT.

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

Ce montant sera payé sur la base des demandes établies par le PRESTATAIRE, révisées par l'agent de L'ONG RACINES en charge du Suivi/supervision et approuvés par la direction de L'ONG RACINES, soit par décomptes progressifs dont le premier doit atteindre au moins 40% des travaux, ou à la fin des travaux après réception provisoire.

En cas de décompte, le paiement se fera donc en 4 tranches au maximum en fonction de l'évolution des travaux comme suit :

Tranches de paiement	Niveau d'avancement physique	Pourcentage de paiement (pourcentage du prix de l'offre)	Observations
1 <sup>ère</sup> tranche	Démarrage	20 %	Avance cautionnée (Module de salles de classe)
2 <sup>è</sup> tranche	Fondations+ Soubassements achevés	15%	
3 <sup>è</sup> tranche	Niveau des pignons achevés	20%	
4 <sup>è</sup> tranche	Charpente-couverture, claustras, portes, fenêtres et grilles réalisés	20%	
5 <sup>è</sup> tranche	Forme dallage et réalisées	15%	
	Enduits + chape réalisés		
	Peinture-badigeon réalisée		
	Réception provisoire	5%	Caution d'avance libérée (Module de salles de classe)
6 <sup>è</sup> tranche	Chantier déjà réceptionné	5%	12 mois après la réception provisoire

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

Avant chaque décompte, L'ONG RACINES fera procéder à la vérification de la qualité des travaux par un spécialiste.

Il sera prélevé l'AIB représentant 1% du montant total de la main d'œuvre dont les frais seront nettement dissociés de l'ensemble du montant des travaux. A défaut, l'AIB sera prélevé sur le montant total du marché.

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires, fermes (non révisables) et l'entrepreneur ne sera payé pour ses décomptes que lorsque les attachements sont approuvés.

Il vous est toutefois loisible de solliciter un paiement par avance à condition de faire cautionner par une institution bancaire habilitée, la totalité du montant dont le paiement anticipé est sollicité.

#### Article 5 : Modalités de Paiement

Le paiement des différentes tranches est subordonné à la présentation par le PRESTATAIRE d'une demande de paiement de la tranche correspondante soutenue par une copie du contrat dûment enregistré au service des domaines de la direction générale des impôts. Le délai de paiement ne peut excéder TRENTE (30) jours calendaires à compter de l'acceptation du rapport du PRESTATAIRE par la Direction de L'ONG RACINES.

Tous les paiements au titre de la présente prestation sont effectués par chèque barré ou par ordre de virement au crédit du **compte bancaire** N°:.....  
**Banque :** .....

#### ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

- Le PRESTATAIRE devra Procéder à l'enregistrement du marché au service des Impôts et domaines dans un délai de 30 jours à partir de la prise d'effet du contrat tel que prévu par le Code Général des Impôts. Les frais liés à l'enregistrement du contrat sont à la charge du PRESTATAIRE;
- Le PRESTATAIRE est responsable de l'organisation du chantier, des travaux préparatoires et de l'exécution des travaux conformément au cahier des charges techniques;
- Le PRESTATAIRE demeure en tout état de cause et dans tous les cas, responsable à l'égard des tiers en cas d'accident ou de dommage causé aux tiers par la conduite ou les modalités d'exécution des travaux.
- Le PRESTATAIRE s'engage à réaliser les prestations conformément aux dispositions du DAO



## SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

### ARTICLE 7 : SUIVI ET SUPERVISION PAR L'ONG RACINES

Pendant la réalisation de la mission décrite dans l'Article 1, la supervision sera placée sous le contrôle d'un agent de L'ONG RACINES désigné à cet effet. Celui-ci aura le pouvoir d'arrêter et de refuser tout ou partie de la mission non exécutée conformément aux pièces contractuelles en vigueur.

L'ONG RACINES est le Maître d'Ouvrage. Il se réserve le droit de visiter le chantier à tout moment.

Il peut se faire représenter par le Coordonnateur de Zone où s'exécutent les travaux. Il peut se faire aussi se faire assister par un technicien compétent en la matière.

Le Maître d'Ouvrage peut se faire assister par un spécialiste dont le nom et les fonctions sont portées à la connaissance du PRESTATAIRE qui s'oblige à se conformer à ses contrôles.

Pendant la réalisation de la mission, le PRESTATAIRE doit donner suite à toutes demandes écrites ou verbales du Superviseur, à charge pour lui de formuler éventuellement ses réserves dans un bref délai (7 jours au maximum) au Superviseur. Le Superviseur attestera de la bonne qualité des prestations pendant l'exécution de la mission et aux différentes étapes des paiements arrêtés dans le présent contrat.

## II-DISPOSITIONS GENERALES

### ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'ONG RACINES

8.1 L'ONG RACINES, s'engageant par une obligation de moyens, assistera le PRESTATAIRE dans l'exécution de son travail. Les efforts dans ce sens comprennent notamment :

- a- Informer le personnel de L'ONG RACINES, tant sur le terrain qu'au niveau des responsables supérieurs et solliciter son appui à la réalisation de la prestation ;
- b- Assurer que toutes les communications internes de L'ONG RACINES relatives à la prestation sont transmises au PRESTATAIRE dans les meilleurs délais.
- c- Apporter au PRESTATAIRE dans des délais raisonnables les informations et les données par écrit et retenues comme devant émaner de L'ONG RACINES;
- d- Informer le PRESTATAIRE dans les meilleurs délais de tout changement important intervenant au sein de L'ONG RACINES et de nature à affecter le déroulement de la prestation ;
- e- Répondre avec diligence aux communications et aux demandes du PRESTATAIRE.
- f- Assurer l'exactitude de toute information et communication apportée au PRESTATAIRE ;

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

- g- Mettre à la disposition du PRESTATAIRE conformément à l'article 4 ci-dessus, les ressources financières nécessaires à l'exécution de la mission.

8.2 Aucun élément dans le présent contrat ne crée une relation de dépendance entre L'ONG RACINES et le PRESTATAIRE.

En conséquence, le **PRESTATAIRE** ayant qualité de travailleur indépendant ne fait pas partie des effectifs de L'ONG RACINES. Les rapports entre les parties au présent contrat, exclusifs de toute hiérarchie ou lien de subordination juridique, sont régis par les dispositions du Code Civil relatives au louage d'ouvrages (art. 1779 et suivants).

Plus spécifiquement, le PRESTATAIRE est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de la mise en œuvre de cette prestation. Le PRESTATAIRE dégage L'ONG RACINES de toute responsabilité liée à toute réclamation ou poursuite résultant d'une infraction à des lois ou règlements commise par lui-même, par ses employés ou par toute personne à sa charge, ou d'une violation des droits des tiers.

Il est expressément convenu que le PRESTATAIRE aura la responsabilité de toute prétention que ses agents, collaborateurs ou toute autre personne qu'il aura chargé d'exécuter une quelconque tâche, pourraient faire valoir à propos d'éventualités incidents survenues dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

#### **ARTICLE 9 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE**

- 9.1. Le PRESTATAIRE déclare, garantit à l'ONG RACINES que :
- (a) Il/elle a la compétence et l'expertise nécessaires ainsi que la formation et la qualification appropriées pour conduire la prestation ;
  - (b) La prestation sera exécutée avec professionnalisme et ponctualité et respectera les règles de l'art dans l'industrie ou les services similaires.
- 9.2. Le personnel du PRESTATAIRE se gardera, pendant qu'il sera dans les bureaux de l'ONG RACINES, de provoquer des interférences ou des dérangements au bon déroulement des activités de RACINES et de ses compagnies et fondations associées autant que cela sera raisonnablement possible.
- 9.3. Le PRESTATAIRE assure la mise en œuvre de la prestation sous sa propre responsabilité et en conformité avec les Termes de Référence, pour l'atteinte des objectifs fixés.
- 9.4. L'ONG RACINES est une Organisation qui place la protection de l'Enfant au centre de ses préoccupations.

4

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

- i. Le Prestataire de services doit, à tout moment et en toutes circonstances, se conformer à la Politique de protection pour la durée du présent accord de partenariat (et doit veiller à ce que tout sous-traitant ou associé auquel il fait appel au titre du présent accord de partenariat en fasse de même.
  - ii. Le Prestataire de services déclare et garantit qu'à tout moment et aux fins du présent contrat, il n'a aucune raison de penser qu'une personne qu'elle emploie, va employer, engage ou va engager pour fournir des Services a été impliquée ou est soupçonnée ou a été soupçonnée d'avoir été impliquée dans un cas d'abus sur un enfant ou un jeune, que ce soit d'une façon décrite dans la Politique de protection ou de toute autre façon nuisant ou ayant nui à la sécurité d'un enfant ou d'un jeune.
  - iii. Si, à tout moment pendant la durée du présent contrat, le Prestataire ou toute Partie concernée apprend qu'elle ou toute Partie concernée a été impliquée ou est soupçonnée ou a été soupçonnée d'avoir été impliquée dans un cas d'abus sur un enfant ou un jeune, que ce soit d'une façon décrite dans la Politique de protection ou de toute autre façon nuisant ou ayant nui à la sécurité d'un enfant ou d'un jeune, alors :
    - a. le Prestataire signalera immédiatement (au plus tard 24 heures après avoir eu vent de la situation) l'incident ou le soupçon d'incident à son interlocuteur chez l'ONG RACINES tel qu'indiqué dans le présent contrat, sous réserve d'éventuelles restrictions découlant du Droit applicable.
- 9.5.** Toute infraction à la présente clause et/ou à la Politique de protection constituera une violation substantielle du présent contrat de prestation de service, et autorisera l'ONG RACINES (à son entière et seule discrétion) à résilier immédiatement et sans préavis le présent contrat de prestation de service, et à prendre les mesures adéquates que l'ONG RACINES jugera nécessaires à son entière et seule discrétion, y compris (liste non exhaustive) :
- 9.6.** Le prestataire s'engage à lire et à signer le Code de Conduite de l'ONG RACINES Le Code de conduite a pour objectif de garantir que le staff et nos Associés agissent les uns les autres avec dignité et respect, et agissent de même avec les enfants, les jeunes et les communautés avec lesquels nous travaillons.
- 9.7.** Le Prestataire s'engage à adhérer à la Politique anti-fraude et anti-corrupcion de l'ONG RACINES. Le prestataire s'engage à n'offrir à qui que ce soit, notamment à quelque personnel de l'ONG RACINES, de son gré ou sur demande, de pot-de-vin, de dessous-de-table, de cadeaux en espèces ou en nature ou tout autre avantage en guise de récompense en relation avec ce contrat.



#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

- 9.8. Le PRESTATAIRE règlera, par ses soins, et s'il y a lieu, les obligations fiscales liées au présent contrat auprès des services compétents.

#### **ARTICLE 10 : CONFLIT D'INTERETS**

- 10.1. Le PRESTATAIRE s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts et faire connaître à L'ONG RACINES, sans délai, toute situation constitutive ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts.
- 10.2. Il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions de toute personne ou d'une entité au titre du présent contrat est compromis pour des raisons familiales, affectives, d'affinité politique, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec une autre personne ou une autre entité.

#### **ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE, UTILISATION DES DOCUMENTS ET DIFFUSION DES INFORMATIONS.**

##### **11.1. Confidentialité & utilisation de documents. -**

- (i) Toute information administrative, financière ou technique interne à L'ONG RACINES à laquelle le PRESTATAIRE aura accès dans le cadre de l'exécution du présent contrat, ne devra en aucun cas être utilisée à d'autres fins, communiquée à un tiers ou divulguée sans l'accord préalable de L'ONG RACINES.
- (ii) Au terme du présent contrat, le PRESTATAIRE devra restituer, et d'une manière organisée et accessible, tous les documents, supports, matériels et accessoires liés au présent contrat, constitués ou compilés par L'ONG RACINES, y compris toute note, tout mémorandum, ouvrage, information financière ou tout autre document relatif aux activités de L'ONG RACINES.
- (iii) Sous réserve d'un accord écrit préalable de L'ONG RACINES ou d'une disposition légale contraire et dont le PRESTATAIRE devra informer L'ONG RACINES le cas échéant, le PRESTATAIRE s'engage à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel à lui communiqué à titre confidentiel par L'ONG RACINES à l'occasion du présent contrat pendant une période de trois (3) ans après son exécution.

##### **11.2. Droit de propriété**

- (i) A l'échéance ou en cas d'annulation du présent contrat, le PRESTATAIRE devra mettre à la disposition de L'ONG RACINES ou de tout agent autorisé tous documents ou supports électroniques (ainsi que toutes copies) constitués, compilés ou remis au le PRESTATAIRE par L'ONG RACINES ou par toutes personnes impliquées dans la prestation, de même que toutes notes, mémorandums, bloc-notes, dessins, plans,

4

## SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

- informations financières, données de terrain, évaluations, méthodes ou toutes sortes d'informations écrites ou électroniques appartenant à L'ONG RACINES ou à ses compagnies ou fondations associées.
- (ii) Le PRESTATAIRE convient que les documents ainsi mentionnés, et toutes les informations et supports y afférents sont et demeurent en toutes circonstances la propriété exclusive de L'ONG RACINES.

### **11.3. Droit de duplication**

- (i) Conformément aux alinéas (iv), (v) et (vi) ci-dessous, au cas où, dans l'exercice d'accomplissement de la prestation, le PRESTATAIRE, seul ou avec tout(s) autre(s) personne(s) génèrent un travail sujet de droits d'auteur, lesdits droits d'auteur (Le droit à la propriété intellectuelle) seront la propriété intégrale de L'ONG RACINES.
- (ii) Le Prestataire cèdera irrévocablement et sans conditions tout droit moral qui pourrait découler des travaux cités en référence au point 11.3(i) ci-dessus en faveur de L'ONG RACINES. Toutefois, L'ONG RACINES reconnaîtra la qualité d'auteur des prestataires sur les produits cités en référence au point 11.3(i).

### **ARTICLE 12 : DE LA MODIFICATION DE LA CONSISTANCE DE LA PRESTATION**

L'ONG RACINES peut apporter des modifications aux prestations par des augmentations ou des diminutions dans la limite de 25% sans que le PRESTATAIRE puisse faire une réclamation.

Auquel cas, le prix du contrat est révisé en conséquence par application aux quantités en sus ou en moins des prix correspondant au cadre du bordereau des prix unitaires. En même temps, le délai peut être révisé en conséquence.

En dehors de ces modifications, les autres modifications touchant au contenu du présent contrat ne peuvent intervenir qu'après avoir été préalablement discutées d'accord partie, établies par écrit et faire l'objet d'un avenant.

### **ARTICLE 14 : SUSPENSION ET FORCE MAJEURE**

- 14.1. Une partie qui ne s'acquitterait pas des obligations découlant pour elle du présent contrat ne sera pas responsable vis-à-vis de l'autre si elle en a été empêchée par un cas de force majeure ou tout événement imprévisible et irrésistible que la partie défaillante ne pouvait raisonnablement surmonter. Toutefois, elle devra recommencer à s'acquitter de ses obligations dès que cela sera raisonnablement possible.
- 14.2. En cas de force majeure, la partie invoquant la présente disposition notifiera ceci à l'autre par écrit dans un délai de cinq (5) jours ouvrables en précisant la nature, la durée probable et les effets prévisibles, et prendra toute mesure pour minimiser les éventuels dommages.

- 14.3. On entend par force majeure toute situation ou évènement imprévisible et exceptionnel, indépendant de la volonté des parties et non imputable à une faute ou à une négligence de l'une d'elles, qui empêche l'une des parties d'exécuter l'une des obligations contractuelles et qui n'a pu être surmonté en dépit de toute la diligence déployée.
- 14.4. En cas de suspension, les parties s'entendent sur le besoin d'une prorogation de la période d'exécution initiale du projet. En cas de prorogation, la période ne saurait dépasser la durée de suspension.
- 14.5. En cas de force majeure ou en cas de guerre au Bénin déclarée ou non, rébellion, fermeture des frontières béninoises, grève générale illimitée, épidémie ou mesure de quarantaine, tremblement de terre d'ampleur exceptionnelle, ainsi que les phénomènes naturels et leurs conséquences, lorsqu'ils sont reconnus par l'administration comme anormaux pour le lieu et la saison.

Le PRESTATAIRE ne sera pas tenu responsable des retards imputables à un cas de force majeure. Dans un tel cas, le PRESTATAIRE avertira L'ONG RACINES par écrit dans les QUINZE (15) jours suivant l'application du cas de force majeure et il donnera une estimation des retards en résultant.

Chaque fois qu'un cas de force majeure provoquera un retard, il sera procédé à une prolongation de délais d'exécution. En cas de désaccord entre les deux parties, quant à l'existence d'un tel cas de force majeure, la question sera soumise à l'arbitrage d'une juridiction de la République du Bénin compétente en la matière.

#### **ARTICLE 15 : RESILIATION**

L'ONG RACINES se réserve le droit de demander la résiliation du contrat, sans indemnités d'aucune sorte, si les termes de ce contrat ne sont pas respectés par le PRESTATAIRE après une mise en demeure de QUINZE (15) jours adressée au PRESTATAIRE d'avoir à se conformer aux termes du contrat.

Le PRESTATAIRE reconnaît que L'ONG RACINES entreprend ses projets sur la base de financements extérieurs qui peuvent prendre fin subitement et pour des raisons qui échappent au contrôle et à la décision de L'ONG RACINES.

En outre le contrat est résiliable de plein droit, purement et simplement :

- si, pour une raison ou une autre, le projet dans le cadre duquel il est conçu prend prématurément fin. Cette situation ne peut ouvrir droit à aucune action ou réclamation tendant à des dommages et intérêts pour ce fait.
- au cas où le PRESTATAIRE ne commencerait pas la mission cinq (05) jours après la notification de l'ordre de commencer ;
- au cas où le PRESTATAIRE accumulerait des pénalités de retard atteignant 5% du contrat ;
- au cas où le PRESTATAIRE ne serait pas autorisé légalement à poursuivre son travail ;

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

- au cas où le PRESTATAIRE se révélerait incompetent ou se rendrait coupable de mauvaise conduite et/ou de négligence répétée dans la conduite de la prestation ;
- au cas où le PRESTATAIRE est frappé d'incapacité, pour cause de maladie ou de blessure, le rendant inapte à conduire la prestation pendant une période qui, exprimée en nombre de jours/mois consécutifs, équivaldrait à 10 % de la durée totale de la prestation ;
- au cas où le PRESTATAIRE est dans l'incapacité d'honorer ses créances, a reçu une injonction pour liquidation ou reprise, est saisi par un huissier de justice, en pourparlers avec ses créiteurs ou se retrouve dans une quelconque situation similaire ;
- au cas où le PRESTATAIRE est en violation flagrante et persistante de ses obligations telles que prévues par le présent contrat et que cette violation reste irréparable ou que la partie fautive soit dans l'incapacité de remédier à la situation dans un délai de quatorze (14) jours après réception de l'avis par écrit d'y procéder ;
- au cas où par une décision gouvernementale L'ONG RACINES ne serait plus autorisée à exercer ses activités au Bénin ;
- en cas de cessation de tout contact avec L'ONG RACINES quinze (15) jours consécutifs sans motif approuvé par L'ONG RACINES, contrairement au chronogramme de travail ;
- en cas de faillite du PRESTATAIRE ou s'il fait cession générale de ses biens au profit de ses créanciers, ou si un séquestre est nommé pour cause d'insolvabilité, L'ONG RACINES peut, sans préjudice de tout autre droit ou recours qu'il peut avoir, résilier le contrat par avis écrit signifié au PRESTATAIRE.

En aucun cas, la résiliation n'interrompt les responsabilités engageant le PRESTATAIRE pour la partie de la mission qu'il a réalisée.

#### **ARTICLE 16 : PENALITE DE RETARD**

En cas de retard dans l'achèvement des travaux du fait du PRESTATAIRE, L'ONG RACINES lui décomptera des pénalités sur la base de 1/1000 (un millième) du montant global du contrat par jour calendaire de retard.

Le montant sera déduit des sommes dues au PRESTATAIRE dès le premier paiement suivant l'expiration du délai contractuel sans toutefois excéder 5% du montant initial du contrat en conformité avec les dispositions des décrets portant réglementation des contrats administratifs en République du Bénin.

Aucune prime ne sera accordée au cas où les travaux seraient achevés avant le délai contractuel.

#### **ARTICLE 17 : NANTISSEMENT - APPORT -CESSION**

Le présent contrat ne pourra en aucun cas être nanti, apporté en société ou cédé à un tiers PRESTATAIRE.

#### SECTION IV. FORMULAIRES DU MARCHE

---

Dans le cas exceptionnel où le recours à une sous-traitance partielle serait nécessaire pour tenir compte d'événements en dehors de la maîtrise normale du PRESTATAIRE, le sous-traitant proposé par celui-ci sera soumis à l'agrément exprès de L'ONG RACINES. L'ONG RACINES n'est en aucun cas tenu d'accepter ce sous-traitant, et pourra se retirer purement et simplement du contrat sans que le PRESTATAIRE puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

#### **ARTICLE 18 : DISPOSITIONS FINALES**

Le présent contrat est soumis au droit béninois. Tout différend né de l'interprétation ou de l'application du présent contrat devra faire l'objet d'un règlement à l'amiable. En cas de règlement, celui-ci sera constaté par écrit. Si le désaccord persiste, le différend sera soumis au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

- 18.1. Les deux parties acceptent l'ensemble des clauses ci-dessus qui ne pourront être ni amendées, ni modifiées unilatéralement, sauf s'il y a accord écrit et dûment signé par les deux parties.
- 18.2. Les deux parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs obligations respectives.

Fait à Cotonou, le ..... 2026 en trois (03) exemplaires originaux.